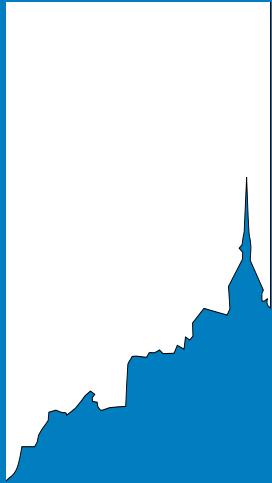


Mont et Merveilles

Magazine



www.pays-baie-mont-saint-michel.fr

Pays de la Baie
du Mont-Saint-Michel
1 rue Général Ruel
BP 320
50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 79 40 30
Fax 02 33 79 40 31



**Convention
Territoriale
État-Région :**
les premiers projets
sortent de terre
en page 10



Dossier spécial La jeunesse :
la Commission Cadre de vie du Conseil de Développement rend sa copie
en page 20



Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
1 rue Général Ruel - BP 320 - 50303 - AVRANCHES CEDEX
Tél. 02 33 79 40 30 - Fax 02 33 79 40 31
E-mail : contact@pays-baie-mont-saint-michel.fr

Avec le soutien de l'Europe, de l'État et du Conseil Régional de Basse-Normandie



Ce magazine est destiné à vous présenter les activités de l'Association Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.
Il est également disponible en téléchargement sur notre site Internet.

www.pays-baie-mont-saint-michel.fr

> éditos



« La réforme des collectivités territoriales vient d'être adoptée définitivement par le Parlement, au terme d'un important travail de concertation mené depuis près de deux ans sur ce chantier de modernisation essentiel pour nos territoires.

Cette loi confirme sans la bousculer la grande réussite de la vie locale, l'intercommunalité. Il convient de souligner que si à l'horizon 2011 se profile à la fois l'élargissement du périmètre des EPCI et la « légalisation » du schéma de la CDCI et donc de ses décisions, l'accent est largement mis sur le volontariat et l'initiative locale, le préfet n'intervenant qu'en dernier ressort. L'important étant le respect de l'existence des « bassins de vie » et des « habitudes de vie » de nos concitoyens... fruits d'un passé et d'une histoire dont il faut impérativement tenir compte pour mieux appréhender l'avenir.

Elément important à bien préciser, la commune reste la cellule de base de notre organisation territoriale. Pas plus aujourd'hui qu'hier, il ne faut opposer communes et intercommunalités. C'est le couple qu'ils constituent qui renforce nos territoires.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Administration du Pays de la Baie a délibéré favorablement pour soutenir financièrement les cinq premières études de rapprochement de Communautés de Communes de son territoire, marque de son engagement pour accompagner les collectivités à dessiner notre paysage administratif de demain.

Ce paysage administratif comptera prochainement le nouveau Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Vous découvrirez au fil des pages de Mont et Merveilles Magazine qui tient lieu de rapport d'activités annuel de l'association Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, ce sujet, en détail, ainsi que les autres grands dossiers de l'année.

En 2011, le Syndicat Mixte poursuivra les travaux du Pays et pourra également développer et faire avancer d'autres dossiers majeurs parmi lesquels les Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires, les zones supra-communautaires et le Centre d'Information Touristique au Mont-Saint-Michel.

Heureuse fin d'année à tous. »

Jean BIZET,
Président du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel



« L'année 2011 sera marquée par l'installation du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. À la veille de cet événement important pour l'avenir de notre territoire, je me réjouis que Jean BIZET, comme l'ensemble des élus décisionnaires, aient souhaité continuer de s'adoindre les compétences des représentants de la société civile qui composent le Conseil de Développement.

Le Conseil de Développement est reconnu dans le Règlement Intérieur du syndicat mixte, et conforté dans ses missions d'aide à la décision et de force de proposition aux côtés des élus. Cette particularité, propre au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, lui confère un atout supplémentaire, celui de la démocratie participative.

En 2010, les 4 commissions thématiques ont initié et avancé, ou mené à bien, bon nombre de travaux : réflexion et réunions pour la labellisation Pôle d'Excellence Français du Tourisme pour la Commission Tourisme, Démarche Jeunesse pour la Commission Cadre de vie, covoiturage, PIDIL pour la Commission Economie/agriculture, sans oublier le temps fort du colloque croissance verte piloté par la Commission Environnement... pour ne citer que l'essentiel.

Cet édito me donne l'occasion de saluer toute l'activité de notre Conseil de Développement, de souligner l'investissement des membres bénévoles et la qualité de leurs travaux, appréciés à leur juste valeur par le Conseil d'Administration.

À tous, excellentes fêtes de fin d'année. »

Jean-Yves VÉTELÉ,
Président du Conseil de Développement

De l'association au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel...

Après un long processus de consultation des adhérents, chaque communauté de communes du territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, les communes d'Isigny-le-Buat et de Sainte-Cécile et le département de la Manche ont délibéré pour adhérer au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel qui reprend la totalité de l'objet de l'association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.

A cette fin, un arrêté préfectoral de création du syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a été pris le 29 avril 2010.

Depuis différentes actions ont été entreprises et le seront d'ici la fin de l'année afin de permettre à ce syndicat mixte d'être opérationnel au 1er janvier 2011. Une proposition de règlement intérieur a été présentée lors du Conseil d'Administration du Pays du 14 octobre 2010. Elle précise la proposition d'organisation du syndicat mixte sous réserve de validation par le comité syndical installé.

Les éléments essentiels à retenir de ce syndicat mixte...

> Son objet

- Assurer le développement équilibré du territoire, en particulier concernant des projets supra-communautaires.
- Faciliter la mise en œuvre du projet de territoire et de la charte de développement du Pays de la Baie du mont Saint-Michel.

Il est, en outre, envisagé d'ajouter la compétence SCOT l'objet de ce syndicat afin d'éviter la multiplication des structures. Pour remplir ces objectifs, le Syndicat conserve des liens étroits avec le Conseil de développement dont le mode de fonctionnement est repris au règlement intérieur du syndicat mixte avec quelques petits ajustements mineurs.

La composition du Comité syndical

> Les membres du Comité syndical sont au nombre de 63, répartis comme suit :

<ul style="list-style-type: none">• CC Pays Granvillais : 5• CC Saint Hilaire du Harcouët : 4<ul style="list-style-type: none">• CC Avranches : 4• CC Villedieu-les-Poëles : 3<ul style="list-style-type: none">• CC Saint Pois : 2• CC Sourdeval : 2<ul style="list-style-type: none">• CC Brécey : 2• CC la Haye Pesnel : 2• CC Plage et Bocage : 2<ul style="list-style-type: none">• CC Mortain : 2	<ul style="list-style-type: none">• CC de Ducey : 2• CC La Sélune (Barenton - Le Teilleul) : 2• CC de Les Delles (Bréville sur Mer) : 2<ul style="list-style-type: none">• CC Portes de la Baie (Sartilly) : 2<ul style="list-style-type: none">• CC Saint-James : 2• CC Juvigny le Tertre : 2• CC Pontorson : 2• Commune Isigny-le-Buat : 2• Commune Sainte-Cécile : 1 <p>Département de la Manche : 18</p>
--	--

En outre, participent au Comité syndical, avec voix consultative :

- les membres des bureaux des commissions du Conseil de développement,
- un représentant par organisme consulaire (chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce et d'industrie) non représenté aux bureaux des commissions du Conseil de développement.

> Le Comité Syndical est présidé par le Président et à défaut par un Vice-président (en cas d'absence ou d'empêchement).

> Le Président est élu :

- Par l'ensemble des délégués du Comité Syndical,
- Au scrutin uninominal et à bulletin secret,
- La majorité absolue est requise pour les deux premiers tours, relative pour le troisième tour. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

De l'association au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel...

- > Il représente de façon permanente le Comité syndical.
- > Les 8 Vice-présidents (9 après l'intégration du SCOT) sont élus dans les mêmes conditions.
- > Chacune des 4 sous-entités géographiques (Cf. carte ci-après) en détient au moins 2

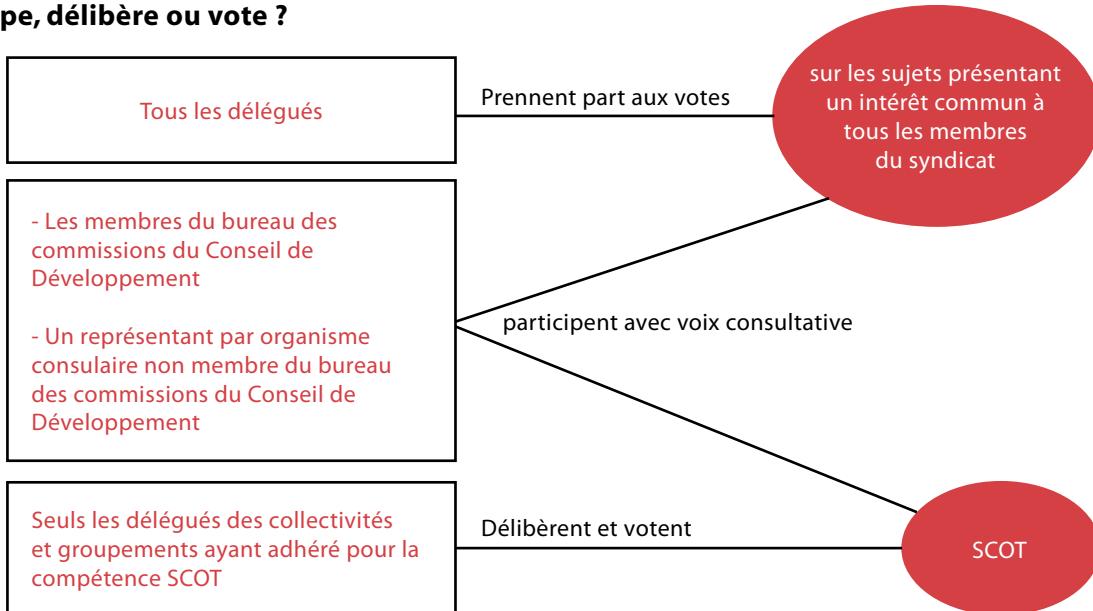


> Les commissions permanentes du syndicat mixte sont les suivantes :

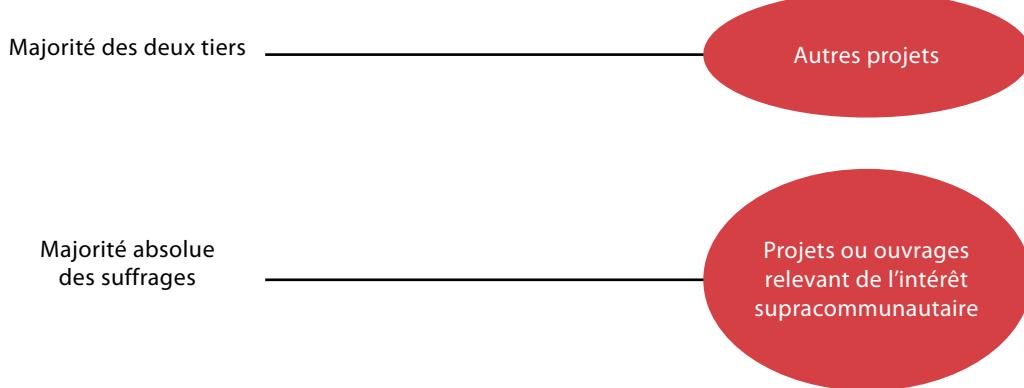
- Administration générale
- Finances
- Economie, Agriculture, Emploi et Formation
- Environnement et Développement durable
- Jeunesse, Culture, Sport et loisirs
- Solidarité, Sanitaire et Sociale
- Tourisme
- Communication
- SCOT (une fois la compétence prise par le Syndicat mixte)

De l'association au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel...

> Qui participe, délibère ou vote ?



> Les modes de scrutin



La composition du Bureau :

> Il comprend des délégués élus par et parmi les membres du Comité syndical.

> Il est composé au maximum de 13 délégués

- dont le Président et les 8 Vice-présidents (+ un VP en charge du SCOT le cas échéant)
- 4 délégués sont des conseillers généraux

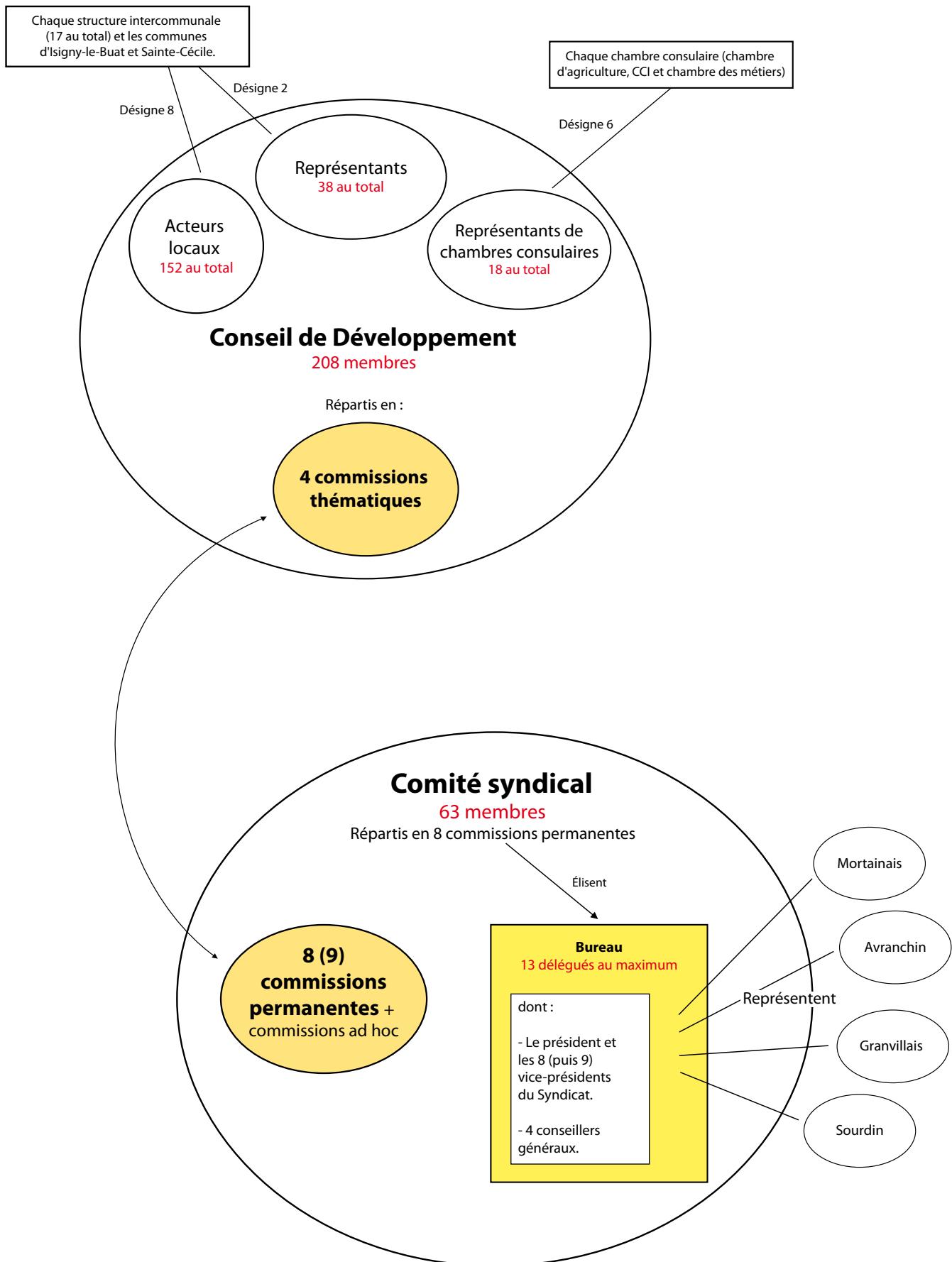
«Attention ! Les élections cantonales de mars 2011 donnent lieu à l'élection de 26 conseillers généraux dans le département (sur 52 au total). S'ils sont renouvelés, ils devront également l'être au sein du Comité et du Bureau du Syndicat mixte.»

> Chacune des 4 sous-entités géographiques détient au moins 2 membres au sein du Bureau.

> Participant aux travaux du Bureau, avec voix consultative :

- Le Président du Conseil de développement,
- Le ou les Présidents de la ou des commission(s) du Conseil de développement concernée(s) par le(s) thème(s) abordé(s),
- Un représentant de Manche Développement (fédérant les 3 organismes consulaires).

De l'association au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel...



Fonds LEADER :



Il y a deux ans, en octobre 2008, nous signions la convention qui marquait le début du nouveau programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) sur le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Une enveloppe de 1 200 000 euros a été attribuée au territoire pour soutenir les projets stratégiques et innovants en faveur de l'accueil des jeunes actifs.

Les 4 axes stratégiques du programme LEADER du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel se déclinent via 13 dispositifs pour améliorer l'offre d'emploi, développer et organiser les services, proposer un cadre de vie attractif aux jeunes actifs.

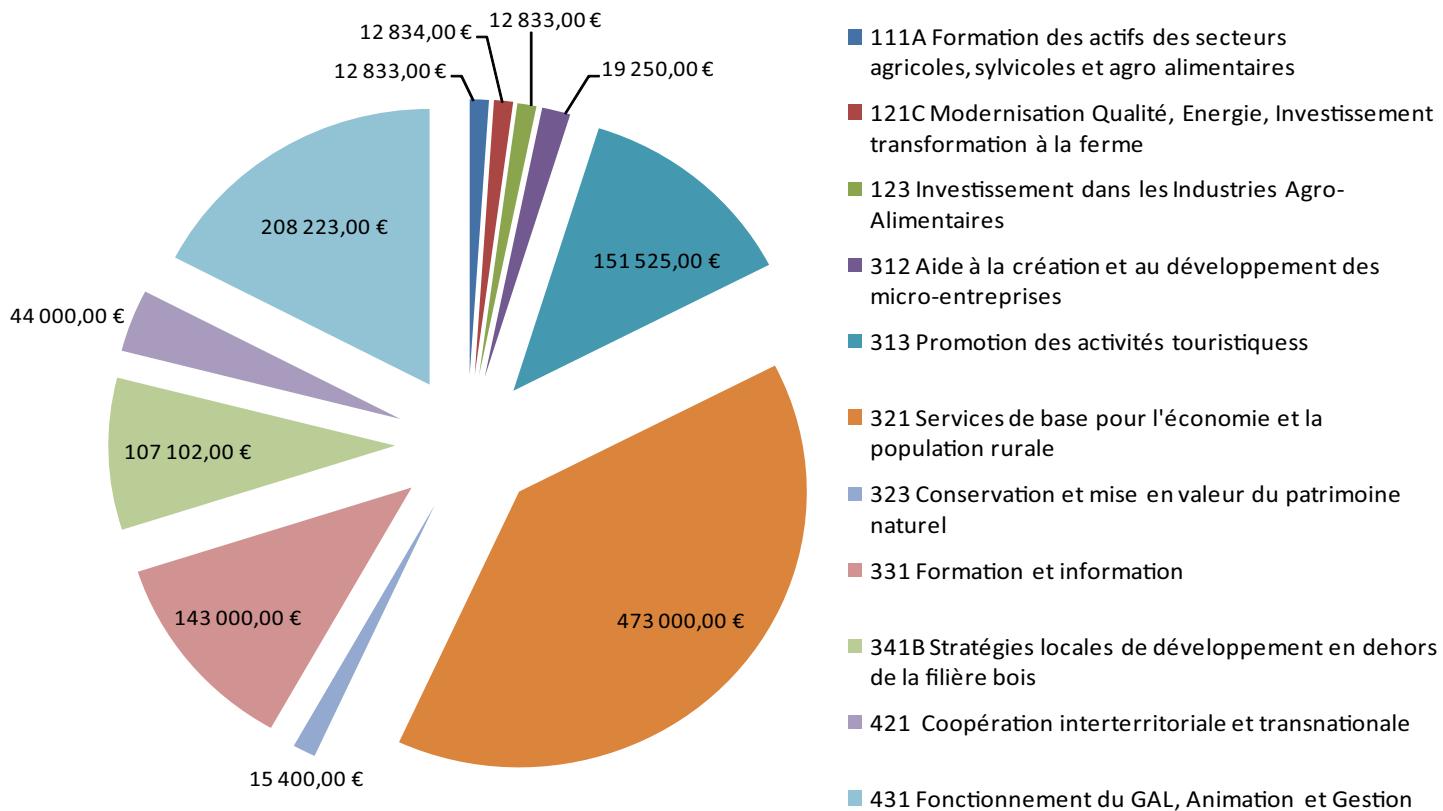
Axe 1 : Structurer et accompagner l'économie locale et les savoir-faire locaux pour améliorer l'offre d'emploi vers les jeunes actifs (dispositifs 312, 331, 341B, 111A, 121C1, C4, C5, 123A)

Axe 2 : Développer et organiser sur tout le territoire les services à destination des jeunes actifs (dispositifs 312, 321)

Axe 3 : Proposer un cadre de vie actif aux jeunes actifs (dispositif 321)

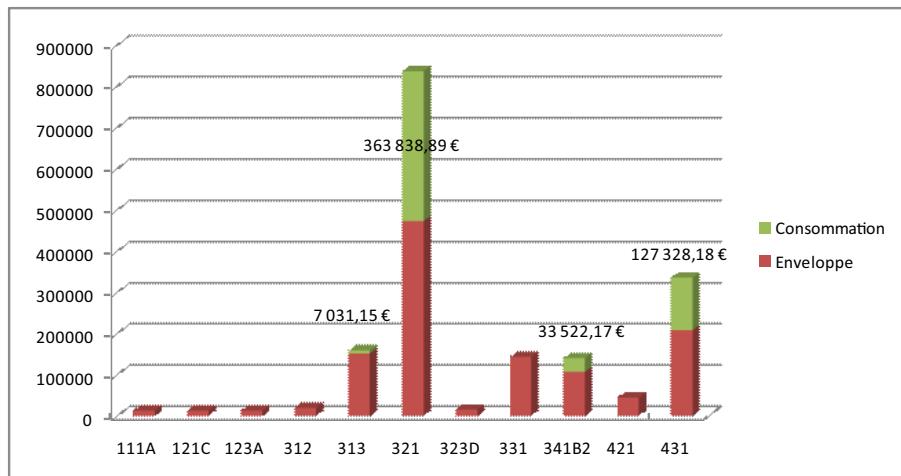
Axe 4 : Communiquer vers les jeunes actifs : partager en interne la singularité du territoire et séduire en interne (dispositif 313).

Montants financiers FEADER – LEADER par dispositifs



Six projets sont en cours de validation pour un montant de 140 889 euros et neuf dossiers sont en préparation pour début 2011 pour un montant de 207 000 euros. La totalité des aides pour le premier trimestre 2011 représenterait donc (à condition que ces dossiers reçoivent un avis favorable en comité de programmation du GAL) 531 720 euros soit 44,30 % de l'enveloppe.

L'Europe soutient les zones rurales



Le dispositif le plus consommé est celui des services (321) puisqu'il représente à lui seul 19 projets sur 24. On y retrouve les **pôles de santé de Saint-James et Villedieu-les-Poêles, les services à la petite enfance, les équipements culturels et l'étude de faisabilité sur le covoiturage**. Les prochains dossiers pour 2011 concernent les **équipements des cantines scolaires pour les collectivités qui ont fait le choix de privilégier l'apport de produits frais dans l'alimentation des enfants**, dossiers en lien avec le futur Pôle d'Excellence Rurale sur les circuits de proximité mis en œuvre à l'échelle départementale avec le Pays du Cotentin.

On constate que les dispositifs liés à la formation (111A et 331) ne sont pas consommés. Ces dispositifs sont destinés aux organismes de formation qui disposent sans doute d'autres fonds aux montants plus conséquents. Concernant les dispositifs agricoles (121C1 – Modernisation Energie, 121C4 – Investissement de transformation à la ferme et 121C5 – Modernisation qualité) étant déjà mobilisés par la Région Basse-Normandie sous forme d'appels à projets, ils n'ont pas reçus jusqu'ici l'accueil escompté mais avec la création du Pôle d'Excellence Rurale sur les circuits de proximité, le programme FEADER LEADER pourra apporter une aide aux agriculteurs qui souhaitent s'insérer dans ce projet.

Le dispositif 341B2 a été mobilisé pour le dossier porté par l'association **NOVEA « les rencontres de l'innovation durable » avec le colloque sur la croissance verte et la fête du Très Haut Débit**.

Une opération Rurale Collective se met en place sur le Mortainais afin de dynamiser le tissu des petites entreprises artisanales et commerciales. Ce dossier pourrait également être étudié dans le cadre du programme LEADER.

Environ la moitié de l'enveloppe LEADER reste à pourvoir. N'hésitez pas à contacter le Groupe d'Action Locale pour aider vos projets à se réaliser.

Avant tout démarrage de projet, prenez contact avec l'animatrice du GAL qui vous accompagnera dans le montage de votre projet et pour la constitution de votre dossier de demande d'aide :

Isabelle PACILLY - Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - 02 33 79 40 30
ip@pays-baie-mont-saint-michel.fr - www.pays-baie-mont-saint-michel.fr

Le Centre d'Expertise du Très Haut débit, avant l'arrivée des visiteurs.

> Petit rappel sur les conditions d'éligibilité :

Pour pouvoir bénéficier d'une aide du FEADER via le dispositif LEADER, il faut que :

- le projet corresponde aux orientations stratégiques et aux critères d'éligibilité des fiches dispositifs du programme de développement du GAL du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel
- le projet se déroule sur le territoire du GAL
- le projet mobilise d'autres financements publics (Etat, Région, Département, Communautés de communes, commune, CAF, ...) **le FEADER intervenant à hauteur de 55 % du total des dépenses publiques**



Les projets inscrits au premier volet triennal 2008-2010 de la Convention Territoriale 2007-2013 et qui bénéficient à ce titre de fonds d'État et de Région se concrétisent.

La consommation prévisionnelle de l'enveloppe s'élève pour ce premier volet triennal à 2 335 521 €, soit 55,6 % de l'aide globale de 4,2 millions d'euros. Les Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires de Villedieu les Poêles et Saint-James ont vu leur réalisation accélérée du fait de leur inscription dans le Plan de Relance de l'Economie.

Nous vous proposons de faire le point sur quelques-uns des dossiers les plus avancés.

Zoom sur...

Les travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Boscq à Granville

28 février 2010, coefficient de marée supérieur à 100, Granville subit une fois de plus des inondations causées par le débordement du Boscq, ce cours d'eau qui traverse la ville dans un ouvrage fermé. Après plusieurs états de catastrophe naturelle proclamés, le problème est connu et pour le pallier, dès 2000, la Communauté de Communes du Pays Granvillais a confié au bureau d'études SETEGUE le soin de réaliser une étude globale sur les bassins versants Granvillais.

Parmi les préconisations de cette étude, deux des solutions avancées consistent à réduire le débit de pointe du Boscq avant son transit dans l'ovoïde et de supprimer en aval le frein hydraulique que produit la marée.



Daniel CARUHEL, Président de la Communauté de Communes et Maire de Granville nous expose les grandes lignes du projet.

> Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre ?

Il y a trois grands dispositifs.

Primo, nous avons réalisé un bassin de stockage-restitution d'une capacité de 11 000 m³ qui se situe dans la zone industrielle rue du Mesnil. Son rôle consiste à tamponner les eaux pluviales d'un bassin versant urbanisé de Granville (secteur Saint-Nicolas), avant de les rejeter en débit contrôlé dans le cours d'eau qui traverse la ville.

Secondo, nous créons également une porte à flots à l'extrémité de la rue du Port, dont les battants se fermeront lors des marées pour empêcher la houle de remonter vers la ville.

Tertio, en amont de cette porte à flots. Un dispositif permettant d'évacuer les eaux de la rivière lorsque la porte à flots est fermée sera construire. Il s'agit de la mise en place de 4 pompes ayant un débit de 2 m³/s chacune.

> Comment seront financés ces travaux ?

Estimé à 3 538 000 €, le projet représente un coût réel de 2 700 000 €.

Pour financer les travaux, la ville de Granville bénéficie d'un soutien à hauteur de 20 % du Conseil Régional de Basse-Normandie, et du Conseil Général de la Manche.

Des fonds spécifiques Européens FEDER sur l'axe 4 (Conforter l'attractivité de la Région dans une perspective de Développement Durable ; Mesure 4.2 : Prévention des risques naturels ; Sous-mesure 4.2.1 : Prévention des inondations et érosion des sols) interviennent à hauteur de 40 %.*



Inondations de mars 2010

> Ces travaux s'intègrent dans une démarche de gestion globale des risques...

En effet, plusieurs actions complémentaires ont été initiées par différentes collectivités.

Depuis les années 90, la Ville de Granville a pris des dispositions pour pallier les problèmes liés au ruissellement des eaux pluviales dans le cadre d'opérations d'aménagement. Dispositions qui vont au-delà de celles prévues par la

* Il est à noter qu'il s'agit de crédits complémentaires à ceux prévus initialement au titre de la Convention Territoriale 2007-2013.

les premiers projets sortent de terre



réglementation en vigueur. La Ville a également mis en place dans le cadre des inondations du centre ville un plan inondation avec un système de diffusion automatique de message d'alerte.

La Commune d'Yquelon a créé des bassins tampons sur le ruisseau de la Haute Lande et intégré des mesures préventives dans le P.L.U. comme la Commune de Donville les Bains.

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais a identifié des haies sur talus à caractère anti-érosif pour les conserver dans le cadre de l'élaboration des PLU de Granville et de Saint-Planchers. Le Syndicat a également mis en œuvre un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau et fait l'acquisition d'une station météorologique.

Toutes ces démarches sont en cohérence et participent à une démarche de gestion globale sur tout le bassin versant du Boscq. Elles figureront dans le contenu du futur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) puisque la collectivité a répondu, en fin d'année dernière et sur invitation de la DIREN, à l'Appel à projets national lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

> Quel a été le rôle du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ?

Le Pays nous a accompagnés pour identifier des fonds susceptibles d'être mobilisés en complément de ceux de la Région Basse-Normandie et du Conseil Général.

Il a réalisé l'interface entre le SGAR et la DIREN Basse-Normandie (organisme qui pré-instruit les dossiers à caractère environnemental) afin d'apprécier, en premier lieu, l'éligibilité du dossier aux fonds identifiés puis a suivi de près l'instruction du dossier qui a connu, il faut le dire, quelques rebondissements... Les crédits nationaux dédiés aux « risques naturels-lutte contre les inondations » au titre du CPER que nous avions légitimement sollicités ne nous ont pas en définitif été attribués mais heureusement, le Pays, a su motiver auprès du Préfet de Région Basse-Normandie et du Comité Régionale de Programmation, une modification du Document de Mise en Œuvre FEDER pour que soit rendu éligible, le territoire du bassin granvillais avec une augmentation du taux d'intervention de 20% à 40%.

Du fait de ses relations privilégiées avec eux, le Pays était aussi l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat pour ce dossier.

En nous accompagnant dans l'élaboration de l'argumentaire et en nous permettant un montage financier optimum pour la collectivité, le Pays nous a permis de faire aboutir notre projet et nos démarches.

Les travaux sont maintenant sur le point de se terminer. Les installations devraient être mises en route en décembre pour une période d'essais.

ndlr : Le centre-ville de Granville a subi le week-end du 11 novembre une nouvelle inondation, accidentelle cette fois-ci. Tout le Pays se joint aux responsables locaux pour souhaiter une indemnisation rapide des sinistrés.

Zoom sur...

Base Nautique de la Vanlée à BREHAL : un nouvel équipement sportif

Le chantier de la future Base Nautique de la Vanlée située à Saint-Martin-de-Bréhal avance à grands pas. Georges DUDOUIT, Président du Syndicat des Plages de la Vanlée, s'en réjouit ; les quelques difficultés rencontrées au départ (épisodes neigeux de janvier 2010) ne sont qu'un lointain souvenir : l'école de voile sera opérationnelle pour la saison 2011.

Les différents partenaires financiers, à savoir le Conseil Général de la Manche (à travers le Contrat d'Objectif Touristique signé entre les Communautés de Communes Entre Plage et Bocage et les Delles), le Conseil Régional de Basse-Normandie et Etat, ont permis grâce à leur soutien de faire aboutir ce projet.

Le nouvel équipement répond aux attentes de différents publics : il va permettre de développer les activités nautiques dans le Sud-Manche, il va offrir un produit touristique peu développé dans le Pays de la Baie, et développer l'emploi en transformant une activité saisonnière en activité annuelle à destination de la population locale et des scolaires.

Le projet de reconstruction a su convaincre, car il proposait un bâtiment de qualité, soucieux de son intégration et respectueux de l'environnement... une exigence toute naturelle pour un équipement qui vise à promouvoir les sports de plein air tels que la voile ou le char à voile.



La Convention Territoriale :

L'accès aux soins pour tous : De nouveaux pôles de santé pluridisciplinaires

Afin d'assurer un accès aux soins de premier recours, égal en tout point du territoire, plusieurs collectivités ont créé ou envisagent de créer des PSLA, Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires. Nous avons donné la parole aux principaux acteurs en leur posant les mêmes questions, ce qui révèle les divers points de vue sur ces nouveaux dispositifs.



> En votre qualité d'élu, quels intérêts trouvez vous à cette nouvelle organisation des professionnels de santé en Pôle de Santé ?

Jean-Yves GUILLOU : Cette nouvelle organisation doit faciliter l'accès aux soins pour les usagers, qui identifieront facilement le PSLA comme un guichet unique pour toutes les problématiques relatives à la santé. C'est aussi une solution pour pallier le risque de désertification médicale de notre territoire dans la mesure où dans un PSLA, les professionnels mènent une démarche partenariale. La méthodologie commune, la mutualisation des outils aboutissent à un meilleur suivi des patients entre les différents professionnels.

> Comment envisagez vous le partage des rôles entre les élus et les professionnels de santé dans la construction d'un tel projet ?

J-Y G : Le rôle des élus doit se limiter la réalisation de l'ensemble immobilier, afin de supporter les contraintes de la construction, mais il revient aux professionnels de santé de travailler le projet de santé ensemble. Il me paraît difficile pour un élu de s'immiscer dans cette démarche professionnelle auprès de personnes exerçant en libéral. Un PSLA doit être la conjugaison d'un projet de santé rédigé par les professionnels et d'un projet immobilier.

> Vous vous êtes impliqués au quotidien dans la construction de ces pôles. Ces démarches vous paraissent-elles simples à engager ?

J-Y G : La décision de s'engager dans cette démarche a été collective puisque toutes les communes membres de la Communauté de Communes ont décidé de transférer la compétence en juillet 2008. Ensuite, la Communauté de Communes doit supporter tout le travail induit par un nouveau chantier : les marchés publics, pour retenir les bureaux d'études, les entreprises, le montage du plan de financement avec la complexité de solliciter les fonds européens, la conception du PSLA avec les usagers, le suivi des travaux... « Simple » n'est pas le mot qui me semble le plus approprié pour décrire la réalisation d'un PSLA comme celui de Villedieu les Poêles, mais en réunissant les compétences de chacun, professionnels de santé, élus, et les équipes administratives, nous avons bon espoir que ce PSLA soit une réussite.



Questions au Dr Jean-Yves BUREAU, Président de l'Ordre des Médecins de la Manche.

> Quelle est votre définition d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire ?

Le PSLA est une organisation cohérente des professionnels de santé pour un même bassin de vie. Il s'agit de réaliser une unité, qui peut être multi-sites. Son objectif est d'assurer des soins de médecine de proximité au sein d'un territoire de santé.

> En votre qualité de Président de l'ordre des médecins, quel intérêt trouvez-vous à cette nouvelle organisation des professionnels de santé ?

La société a changé. Les aspirations des jeunes médecins ont évolué également. Cette organisation permet de répondre aux attentes de ceux qui exercent demain.

> Qu'est ce qu'un projet de santé pour vous ?

C'est un projet médical de proximité définissant les missions de la médecine au service de la population, assurant en particulier la continuité des soins.

> Qu'est ce qu'un projet professionnel pour vous ?

Un projet professionnel consiste à organiser la coordination et la concertation entre les différents professionnels de santé et à disposer d'un système d'information partagé. Au final, cela se traduit par l'amélioration la qualité des soins au bénéfice du patient.

> En quoi ces projets vous semblent répondre aux problèmes démographie médicale ?

L'organisation en PSLA répond à la priorité d'accès aux soins dans les bassins de vie sur lesquels ils opèrent. Ils doivent s'envisager en complément de plans nationaux et régionaux

Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires

> Quel est, pour vous, le principal intérêt pour le patient de notre territoire de Pays ?

Le Pays de la Baie a été très impliqué et coopératif dans la mise en place des PSLA en particulier ceux qui vont voir le jour en 2011 à Saint-James et Villedieu les Poêles.

> Comment envisagez vous le partage des rôles entre les élus et les professionnels de santé dans la construction d'un tel projet ?

C'est à l'initiative des professionnels de santé qu'un PSLA peut voir le jour. Evidemment, quand le projet de santé est abouti, les élus doivent en être informés et il doit s'en suivre un vrai partenariat associant les élus et les professionnels de santé, dans l'écoute mutuelle des contraintes de chacun.

> Vous vous êtes impliqué au quotidien dans la construction de ces pôles. Ces démarches vous paraissent-elles simples à engager ?

Comme tout changement de mentalité, la mise en place d'un Pôle n'est pas une démarche simple. Pour les professionnels de santé, il s'agit de passer d'un métier individuel à un métier, on pourrait dire, d'équipe. Pour les élus aussi, cela bouscule les conventions car les PSLA sont des investissements importants que seules les collectivités territoriales sont en mesure de porter, et pas les professionnels de santé eux-mêmes.

En résumé, rien ne peut aboutir sans l'envie de faire et sans coopération.



La Communauté de Communes de la Sélune élabore actuellement son projet de Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire.

Questions au Dr Hubert GUESDON, Président de la Communauté de Communes de la Sélune

> Quelle est votre définition d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire ?

Pour moi, c'est une maison médicale dans laquelle on retrouve tous les professionnels médicaux et para-médicaux pour donner accès au patient à une offre de soins à proximité de son domicile.

> En votre qualité d'élue, quels intérêts trouvez-vous à cette nouvelle organisation des professionnels de santé ?

Il y a en France 214 000 médecins. Il n'y en a jamais eu autant. Les différentes incitations et aides mises en place n'ont pas obtenu les résultats escomptés ; les zones rurales sont toujours aussi délaissées. Les PSLA nous permettent d'offrir aux professionnels de santé un lieu de travail qui offrent les meilleures conditions d'exercice de la médecine avec l'environnement qu'ils recherchent.

> Qu'est ce qu'un projet de santé pour vous ?

C'est un projet qui vise à améliorer le niveau de santé global, en agissant sur des pathologies particulières qui ont été identifiées comme anormalement présentes par rapport à d'autres régions. Donnons l'exemple des maladies cardio-vasculaires provoquées par une alimentation trop riche en graisses d'origine animale.

Le projet de santé doit permettre d'agir pour se rapprocher de la norme.

> Qu'est ce qu'un projet professionnel pour vous ?

À mon sens, projet professionnel et projet de santé sont liés, puisque le projet professionnel définit la façon dont les professionnels de santé s'organisent pour atteindre l'objectif fixé dans le projet de santé.

> Comment envisagez vous le partage des rôles entre les élus et les professionnels de santé dans la construction d'un tel projet ?

Les élus proposent et assument le coût du bâtiment ou de l'aménagement, après que les professionnels aient exprimé clairement leurs attentes concernant le futur équipement. C'est un travail en collaboration.

> Vous vous êtes impliqué au quotidien dans la construction de ces pôles. Ces démarches vous paraissent-elles simples à engager ?

Cela est assez compliqué pour adapter les contraintes posées au cas d'implantation en milieu très rural. Ici, il nous faut avant tout créer les conditions d'accueil, donc les bâtiments susceptibles d'offrir un outil de travail suffisamment attractif pour que les professionnels de santé souhaitent s'y établir.

> En quoi ces projets vous semblent répondre aux problèmes de démographie médicale ?

J'ai évoqué le problème de la répartition des médecins. Faute de mesures plus autoritaires, il faut trouver des solutions. Les PSLA sont une solution apportée, mais partielle bien sûr. Cela ne suffira pas à régler le problème de la démographie médicale.

> Quel est, pour vous, le principal intérêt pour le patient de notre territoire de Pays ?

Il est évident. Le patient va trouver à proximité de son domicile une offre de soins de médecine générale, élargie au para-médical, dans un lieu unique et fonctionnel.

Pôles d'Excellence Rurale

Pôle d'Excellence Rurale : le projet des circuits de proximité à l'examen

Le dossier de PER sur les circuits de proximité pour les produits alimentaires et non alimentaires, porté par le Conseil Général et associant le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, a été préparé dans un délai record ; la première réunion a en effet eu lieu début juillet 2010. Il est depuis la mi-octobre entre les mains de l'Etat : le comité de sélection devrait rendre son verdict début 2011.

> La Manche 2010-2020, territoire vivant pour une nouvelle économie de proximité !



Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général, Sénateur de la Manche

«*Premier département agricole français, la Manche se mobilise pour une véritable dynamique territoriale commune autour de l'essor des circuits de proximité alimentaires et non-alimentaires.*

Ainsi, le Conseil Général de la Manche vient de faire acte de candidature pour porter le projet de pôle d'excellence rurale (PER) axé sur le développement de l'économie de proximité, un domaine dans lequel le département accuse un retard. L'enjeu est ambitieux. Il s'agit de valoriser des productions locales et départementales de qualité avérée, dans une perspective de développement durable tout en permettant le maintien et la création d'activités et d'emplois. Au-delà du renforcement du maillage territorial, c'est la présence et la visibilité des entreprises de la Manche qui seront confortés. Le projet vise également des avancées sociétales par une modification des échanges et des modes de

consommation. Le projet PER Manche 2010-2020 est un dossier de premier rang pour l'économie départementale dont l'objectif est de devenir un modèle en la matière. Ce projet innovant est le fruit d'une forte mobilisation et dynamique d'acteurs du territoire autour du Conseil Général de la Manche dont les syndicats mixtes des Pays, les Parcs naturels régionaux (PNR), les chambres consulaires, les services de l'Etat ainsi que des initiatives privées. Ensemble, nous avons réussi à bâtir un premier plan stratégique simple à mettre en œuvre pour que l'appel à projet soit un plan cohérent d'actions concrètes qui puisse trouver sa prolongation dans l'élaboration d'une stratégie de moyen/long terme de l'économie de proximité. Les actions envisagées, aussi nombreuses soient-elles, permettront un renforcement de toute une économie de plus en plus prisée des consommateurs en quête d'authenticité.

La Manche est véritablement un territoire vivant, propice à un fort développement de cette nouvelle économie de proximité !»

Quelques exemples d'actions :

Création d'ateliers de transformation, acquisition de matériel pour la commercialisation, aménagements d'entrepôts, agrandissement et aménagement de locaux de transformation, acquisition de véhicules de livraison, acquisition de matériels adaptés à la préparation des repas avec des produits locaux frais, création d'un site de vente en ligne de produits locaux frais et transformés, création de plateformes d'approvisionnement.



Datar



Pôles d'Excellence Rurale

La Chambre d'Agriculture s'engage aux côtés du Conseil Général !



Dans un contexte économique en mutation rapide, avec le développement durable comme un des principaux objectifs, les enjeux sont facilement identifiables et multiples : emplois, activité économique, valeur ajoutée de la production et de la transformation, paysages, environnement, accès au foncier, etc. Riche d'une activité agricole qui représente 8 % des actifs et génère près de 35 000 emplois directs et indirects dans les secteurs de l'artisanat, de l'industrie et du commerce (20 % de l'emploi du département), la Manche se mobilise pour une véritable dynamique territoriale commune autour de l'essor des circuits de proximité alimentaires et non-alimentaires.

Le projet de **Pôle d'Excellence Rurale, axé sur le développement de l'économie de proximité** et porté par le Conseil Général de la Manche, a pour ambition de passer d'initiatives locales à une initiative globale et structurante à l'échelle départementale. Ce projet doit contribuer à élaborer une véritable stratégie territoriale autour de l'économie de proximité en rassemblant l'ensemble des acteurs privés et publics concernés par la production, la valorisation et la commercialisation des productions locales et départementales.

Le projet de PER doit servir de catalyseur à une synergie et mutualisation des stratégies déjà à l'oeuvre afin d'accroître leurs retombées économiques, sociales et environnementales...

De nombreuses initiatives en faveur du développement des circuits de proximité (charte de territoire, projets d'entreprises, projets de PER...) se développent sur les territoires de projets (communautés de communes, pays et PNR), ainsi que chez de nombreux acteurs du développement économique comme l'Association Tourisme Terroirs de la Manche (ATTM), les compagnies consulaires, des coopératives, voire des chefs d'entreprises.

Ces multiples acteurs ont exprimé la volonté de travailler ensemble et de manière concertée à la structuration du développement des circuits de proximité. En effet, si certains construisent déjà des stratégies de développement avec des orientations en faveur du développement de l'économie de proximité, ces initiatives multiples souffrent d'un manque de coordination et de lisibilité susceptibles d'apporter une réelle plus-value à long terme au développement des territoires. Tous les acteurs ont pour objectif ultime **d'accroître la valeur ajoutée de produits locaux alimentaires et non alimentaires tout au long des différentes étapes de vie d'un produit (production, transformation, commercialisation)**. Leur implication et leur engagement sont garants de la cohérence du projet PER « La Manche, 2010-2020, territoire vivant pour une nouvelle économie ».

La chambre d'agriculture de la Manche partenaire à part entière du PER...

Dans le cadre des orientations politiques du Programme Agricole Départemental 2008 – 2012 « Pour une Agriculture Durable », la Chambre d'Agriculture a pour objectif affiché de valoriser et de promouvoir les produits de l'agriculture (renforcer les filières longues et développer les circuits de proximité). De plus, en partenariat étroit avec la chambre de Métiers et de l'artisanat, elle co-pilote l'association « Tourisme, Terroirs de la Manche » dont l'objectif est de valoriser, par une marque collective « Manche Terroir », des produits de qualité élaborés par des artisans et des producteurs fermiers de la Manche à partir de matières premières ou de savoir-faire locaux. Le Conseil Général comme le Pays de la Baie sont des partenaires importants de cette démarche.

Le réseau des chambres d'agricultures de l'Arc Atlantique ouvre le PER vers l'Europe...

Le PER prend une dimension européenne avec le programme Européen ANATOLE conduit par le réseau des chambres d'agricultures de l'Arc Atlantique (AC3A) dont le thème est « quelles organisations pour que les collectivités locales organisent le développement de l'économie de proximité (alimentaire) ? ». La chambre d'agriculture souhaite transmettre les résultats des travaux élaborés dans le cadre d'ANATOLE aux acteurs du département de la Manche pour conforter les résultats.

La chambre d'agriculture mobilisera ses moyens pour accompagner les démarches et les actions proposées par les opérateurs agricoles pour faire de ce Pôle d'Excellence Rural un temps fort pour l'avenir du territoire de la Manche !

Rémi BAILHACHE, Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche

Pôles d'Excellence Rurale

Jean-Denis MESLIN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

« L'économie de proximité, un choix de société »



« Dans une économie mondialisée qui évolue très vite, où nos concitoyens cherchent des repères, quelle est la place de l'économie de proximité ? Le Conseil général a souhaité bâtir une stratégie de développement autour de ce thème, dans lequel l'Artisanat se retrouve pleinement. Les artisans sont en effet au cœur de l'économie de proximité. Ils apportent les services et les produits du quotidien et assurent ainsi l'harmonie et la qualité de vie de nos territoires. Au-delà, ils sont aussi un moteur important de l'économie, de la production de richesses et de la création d'emplois. Ceci est particulièrement vrai dans les zones rurales de notre département. « La vie, c'est ici » pourrait être le slogan des entreprises artisanales. »

C'est donc tout naturellement que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est associée à l'initiative du Conseil Général de fédérer dans un projet commun les actions engagées par différents intervenants en faveur du développement de l'économie de proximité.

La volonté d'associer le plus grand nombre d'acteurs autour de ce sujet pour favoriser les synergies et multiplier les échanges est une des forces et le fondement de la démarche engagée par le Conseil Général. Ceci a conduit notamment à envisager d'utiliser la plateforme logistique des artisans bouchers-charcutiers de la Manche, la SOCOBOMA, pour distribuer des produits agro-alimentaires. Ceci est un bon exemple de projet porté par le pôle d'excellence rural (PER) alliant souci d'efficacité et optimisation des moyens existants. Dans le contexte économique actuel, cette démarche constitue une bonne initiative.

Le PER a aussi comme objectif la valorisation des produits et savoir faire locaux. Il permettra d'amplifier, je l'espère, les démarches déjà engagées par la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers, au travers du label « Manche Terroir », auquel adhère aujourd'hui près d'une centaine de producteurs et d'artisans. La qualité des productions agricoles et des produits artisanaux devrait être ainsi mieux reconnue.

Enfin, les investissements engagés par les entreprises et les collectivités locales dans le cadre du PER permettront de faire émerger une véritable filière de l'économie de proximité, source de croissance et d'emplois. C'est du moins l'ambition de ce projet auquel adhère la Chambre de Métiers. »

Quelques chiffres :

L'artisanat dans le département, c'est 7 500 entreprises et près de 30 000 actifs (dont environ 23 000 salariés). Une entreprise sur deux est située dans une commune rurale.

La Manche a su conserver un tissu dense d'entreprises artisanales – 15,2 entreprises pour 1 000 habitants, la moyenne nationale étant de 14 pour mille - grâce à son organisation en bourgs et petites villes, favorable au maintien d'un commerce et d'un artisanat de proximité diversifiés. L'artisanat alimentaire a en particulier mieux résisté qu'ailleurs, permettant ainsi de préserver des savoir faire et un certain art de vivre.

Pôles d'Excellence Rurale

De nouveaux Pôles d'Excellence Rurale dans le Sud Manche ?

Le Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire a lancé le 9 novembre 2009 une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale afin de poursuivre la dynamique créée par le précédent appel à projets, et relancer l'activité économique dans les territoires ruraux.

> Les projets présentés devaient être développés à partir de l'un des deux enjeux suivants :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux
- répondre aux besoins des populations dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires

Pour ce qui concerne le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, plusieurs projets ont été présentés :



> Au titre du développement économique :

• Le projet porté par le Département de la Manche intitulé : « La Manche, 2010 – 2020, territoire vivant, pour une nouvelle économie de proximité ».

• Le projet porté par la Communauté de communes de Brécey intitulé : « Centre Régional de Développement durable »

> Au titre des services à la population :

• Le projet porté par la Communauté de communes de la Sélune intitulé « Pôle de Services aux publics » et qui comprend une maison de services au public et un pôle de santé libéral et ambulatoire,

• Le projet porté par la Communauté de communes de Villedieu-les-Pôles, intitulé « Services à la personne » et qui comprend :

- La mise en place d'une borne de visio-relais de service public,
- L'aménagement de locaux pour les services sociaux du Conseil Général,
- L'aménagement d'un bureau mutualisé pour l'assistant de service social de la CRAM de Normandie, le Conseiller d'Insertion et de Probation, les conseillers de l'association Mission Locale,

- La réalisation d'un espace dédié à la médecine du travail. Un Espace Public Numérique sera également créé dans ce pôle, pour tous les publics,

- La création d'un P@T (Point d'Accès à la Téléformation),

- la réalisation d'une maison de service pour l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural,

- Le point-relais emploi,

- La création d'un Relais d'Assistantes Maternelles

- une crèche privée,

- une salle de conférence,

- un bureau et une salle d'examen pour une sage femme.

• Le projet porté par la Communauté de communes de Saint-James, intitulé « Offre de soins et promotion du Bien-être » et qui comprend :

- Opération n°1: Construction du Pôle de Santé de Saint James

- Opération n°2: Extension de l'Hôpital Local de Saint James

- Opération n°3: Construction de la Résidence Services DOMITYS

- Opération n°4: Extension de l'EHPAD de Saint Senier de Beuvron

- Opération n°5: Réhabilitation de l'Ancienne Maison d'Accueil de Saint Senier de Beuvron

Les premiers Mini-guides Villageois à Saint-Jean le Thomas

Dans le prolongement des opérations Village Patrimoine et Guides-Villageois, le Pays a lancé le concept de mini-guides villageois qui consiste à « former » des enfants pour qu'ils puissent mener d'autres enfants, à la découverte de leur Village-Patrimoine. L'expérimentation menée par le CFI à Saint-Jean le Thomas a été couronnée de succès grâce à l'implication et le dynamisme de l'équipe enseignante de l'école et de l'office de tourisme.



Étape devant un des nombreux panoramas de Saint-Jean le Thomas, avec les commentaires des mini-guides villageois en action.

Ayant participé à des réunions de préparation des formations ELANS (Espaces Locaux d'Activités Novatrices) lancées par le Conseil Régional, le Pays de la Baie a proposé l'idée d'utiliser ce concept de mini-guides comme support d'une formation. Les ELANS s'adressent à un public volontaire de demandeurs d'emploi en difficulté qui visent à proposer une approche globale de retour à l'emploi.

Le centre de formation CFI a été retenu pour mener, dans le cadre d'un ELAN, une expérimentation de ce concept de Mini-guides Villageois dans le Village Patrimoine de Saint-Jean le Thomas.



L'opération revêtait ainsi un double aspect :

- Social, puisqu'elle constituait une action de formation destinée à des demandeurs d'emploi en difficulté,
- Pédagogique, puisqu'elle permettait aux enfants d'accéder à une connaissance approfondie du patrimoine local, tout en les amenant à devenir acteurs et relais de la promotion de leur territoire. L'objectif du Pays est de permettre aux enfants de comprendre le passé de leur commune, ce qu'elle est aujourd'hui et de restituer leur vision, avec leurs propres mots.

Saint-Jean le Thomas présentait tous les critères pour mener à bien cette action.

Il y existe déjà :

- une dynamique de promotion du patrimoine avec une association locale, et l'office de tourisme très impliqué (en particulier en la personne de Roberte NOURRIGAT, sa Présidente, également Guide Villageois)
- une école primaire, « l'école du bout de la mer », et son équipe pédagogique ouverte et active
- une équipe municipale sensible à la valorisation du patrimoine local.



Les stagiaires du CFI et les enfants de l'Ecole du Bout de la Mer

La formation des stagiaires

Le CFI a débuté la formation le 25 mars et l'a terminée le 15 juillet 2010. Douze demandeurs d'emploi ont participé.

Ils ont ainsi pu, autour du patrimoine de Saint-Jean le Thomas :

- acquérir des compétences dans différents domaines (animation, ateliers multimédias, expression artistique, technique, préparation d'un événementiel)
- développer des savoir-être (adapter son attitude à ses interlocuteurs et aux circonstances)
- être redynamisé et revalorisé (estime de soi)
- développer un comportement éco-citoyen pour chacune des étapes
- se mettre en capacité d'engager un parcours de formation ou renouer avec l'emploi et le monde du travail.

L'événementiel

Le jeudi 1er juillet 2010 a eu lieu le vernissage de l'exposition de copies d'affiches de Jacques AURIAC (célèbre affichiste de Saint-Jean le Thomas) créées dans le cadre de la formation par les stagiaires. D'autres productions ont été faites et présentées par les stagiaires : la maquette du village, un jeu de plateau autour du patrimoine, des panneaux d'exposition.

Le matin, les enfants répartis en deux groupes accompagnés chacun d'un professeur, ont guidé fièrement une visite de leur Village Patrimoine en présence des stagiaires, puis ont reçu leur diplôme de Mini-guides villageois.

Cette expérimentation s'est avérée concluante :

- les enfants se sont montrés très motivés et intéressés par leur patrimoine,
- ils ont sensibilisé leurs parents sur le patrimoine qui les entourent (et ils en connaissent souvent beaucoup plus que leurs parents désormais)
- la rencontre entre les différents publics a donné lieu à des échanges enrichissants pour tous : demandeurs d'emploi (jeunes adultes), enfants, enseignantes, bénévoles de l'office de tourisme, guide-villageois et passionnés de l'histoire locale...

Bientôt des mini-guides villageois à Vains

L'école publique de Vains a répondu à l'invitation du Pays pour « former » les élèves de ses deux classes de Cours élémentaire et Cours Moyen. Un programme sur toute l'année scolaire a été concocté par les professeurs des écoles, aidés des Guides villageois et des ressources locales notamment la Maison de la Baie, pour que les enfants se familiarisent avec le patrimoine communal.

Une rencontre devrait également avoir lieu avec l'école de Saint-Jean le Thomas pour échanger entre mini-guides villageois.

> Le Relais Culturel Régional

C'est officiel, le Relais Culturel Régional du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel porté en partenariat avec Musique Expérience, va pouvoir démarrer. Rappelons brièvement les missions des Relais mis en place par le Conseil Régional de Basse-Normandie : encourager la production artistique en accueillant des résidences d'artistes, animer le territoire en facilitant l'organisation de spectacles, créer des rencontres entre les publics et les artistes. Le Relais Culturel du Pays de la Baie est spécialisé sur la musique, avec la volonté d'y associer une autre discipline artistique. Il est implanté à Ducey mais a la particularité de rayonner sur tout le territoire du Sud-Manche.

Vous êtes intéressés pour accueillir des artistes en résidence ou pour accueillir des spectacles, prenez contact avec Sandrine POULET au 02 33 79 40 30

> Randonnées chantées

L'association La Loure œuvre en faveur du patrimoine oral traditionnel : elle recueille et valorise les chansons, les histoires, les musiques et les danses traditionnelles de Normandie. Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel soutient actuellement un programme d'actions de La Loure, grâce aux fonds européens LEADER qui consiste dans un premier temps, à conduire des enquêtes de terrain afin de recueillir la mémoire des répertoires traditionnels auprès de personnes et dans un second temps à valoriser ce patrimoine collecté lors d'animations.

Dans ce cadre, plusieurs randonnées chantées vont être proposées jusqu'en mai 2011 dans le réseau des Villages Patrimoine, à Equilly, Le Neufbourg, Saint-Jean le Thomas, Saint-Michel de Montjoie, Vains, Vengeons.

> Les Guides Villageois s'initient au collectage

Vendredi 19 novembre, un groupe de Guides Villageois a suivi une formation sur l'art du collectage à La Lucerne d'Outremer. Animée par Yvon DAVY de

La Loure, cette journée rappelait les consignes théoriques, mises en pratique l'après-midi même grâce à la rencontre de plusieurs Lucernais de longue date qui ont dévoilé histoires et chansons du patrimoine normand.

Vous souhaitez participer à la formation 2011 pour devenir Guide Villageois, contactez Sandrine POULET au 02 33 79 40 30.

Dossier spécial :

La Jeunesse : restitution du diagnostic, analyse et préconisations

Le 25 novembre 2010, un an après presque jour pour jour après la réunion de lancement, a eu lieu la restitution de cette action qui a donné lieu à un important travail de consultation et de concertation des différents publics concernés.

Une centaine de personnes parmi laquelle de nombreux élus, mais aussi des professionnels, a participé à cette réunion de bilan et de premières préconisations menés par la Commission Cadre de vie du Conseil de Développement. Pour les principaux intéressés, les jeunes (difficiles à mobiliser un soir de semaine), une communication spécifique sera spécialement faite à leur intention prochainement.

Kamel RARRBO, sociologue représentant Mairie Conseils, fort des diagnostics menés pour plusieurs communautés de communes en France, a pu rappeler en préambule l'atout que représente la jeunesse pour un territoire. Il a démontré la corrélation entre la capacité d'un territoire à développer des services pour les familles et à accompagner les enfants et les jeunes, et son attractivité économique.

Il a également exposé ce que doit être une véritable politique jeunesse, qui ne limite pas à un empilement d'actions. Il s'agit bien de créer un environnement porteur pour que les différents types de jeunesse puissent trouver place et reconnaissance et s'impliquent sur leur territoire.



> Objectifs

L'ambition de la Commission Cadre de vie, en se lançant dans cette démarche, était avant tout de :

- Se doter d'une meilleure connaissance de la jeunesse via les acteurs du territoire
 - Faire évoluer les représentations dominantes de la jeunesse
 - Apporter des réponses concrètes aux problématiques évoquées
 - Et jeter les bases d'une politique jeunesse à l'échelle du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.
- À la suite de la réunion de lancement le 26 novembre 2009, le Pays a invité les communautés de communes intéressées à se faire connaître pour participer à la démarche. Cinq territoires se sont engagés :
- La Communauté de Communes de Saint-James, qui a la compétence Jeunesse
 - La Communauté de Communes du Pays Granvillais
 - Les Communautés de Communes regroupées de La Sélune (cantons de Barenton et Le Teilleul), Mortain et Sourdeval
 - La Communauté de Communes de Saint-Hilaire du Harcouët
 - La Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles.

D'autres territoires avaient déjà entrepris des diagnostics et des actions en faveur de la jeunesse.

L'ensemble des collectivités engagées constitue un échantillon représentatif des différentes facettes du territoire avec un secteur très rural, un secteur littoral et plus urbain et deux autres secteurs sur le tracé et sous l'influence de l'A84.



> Méthode

Le Pays s'est appuyée sur une méthodologie éprouvée par Mairie-Conseils pour des Communautés de Communes, basée sur une approche qualitative plus que scientifique. Sur sa demande, le Pays a été accompagné par Mairie-Conseils pour adapter cette méthode au cas d'un territoire plus large.

La démarche se décomposait en quatre phases :

Phase 1 Prendre connaissance de la perception des élus : 5 réunions ont eu lieu entre le 24 février et le 10 mai, avec une synthèse intermédiaire le 6 avril

Phase 2 Recueillir les témoignages des professionnels et des acteurs locaux en contact avec les jeunes : 5 réunions ont eu lieu en juin avec une synthèse intermédiaire le 14 juin

Phase 3 Rencontrer les jeunes : plusieurs réunions de groupes, complétées d'entretiens individuels, menés entre mars et juillet.

Phase 4 Réaliser la synthèse des informations recueillies et croiser les trois points de vue pour élaborer une liste de préconisations. Cette étape a été menée par la Commission Cadre de vie et plus particulièrement le Comité de Pilotage spécialement constitué.

> Les constats

Le diagnostic complet est disponible sur le site Internet du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (rubrique Organisation du territoire, compte-rendus de réunions). Quelques éléments notables : Comme l'a confirmé Mairie-Conseils, le territoire dispose d'un bon maillage en structures et en équipements dédiés à la jeunesse et d'un réseau associatif dense et dynamique. Cela explique que les problématiques concernant la petite enfance et l'enfance jusqu'à 10 ou 12 ans ont été peu évoquées lors des réunions.

De l'adolescence à l'âge adulte, deux catégories se dessinent : la majorité des jeunes poursuit une scolarité satisfaisante et quitte le territoire ensuite pour poursuivre des études supérieures. Les autres, moins nombreux, « décrochent » et sortent du système scolaire sans qualification avec des difficultés pour accéder au 1er emploi. Concernant la formation et l'emploi : les emplois qualifiés manquent sur le territoire. L'offre de formation initiale n'est pas suffisamment en adéquation avec les emplois proposés sur le pays. Certains métiers, ici comme ailleurs, souffrent d'un déficit d'image bien qu'ils offrent des débouchés. Point positif : les métiers liés aux services aux personnes représentent un vivier d'emplois.

Les problèmes de mobilité sont évoqués sur tous les territoires étudiés. Trop souvent, comme pour les formations, les services proposés sont méconnus. On note également « une barrière psychologique » à la mobilité, souvent héritée des parents, qui empêche une catégorie de jeunes d'accepter l'éloignement de leur domicile.

L'offre de logements, bien qu'assez large, ne suffit pas sur certains secteurs, notamment pour les apprentis et les stagiaires.

L'Internet et les jeux vidéo sont une pratique courante, qui fait peur aux adultes, et conduit certains jeunes à la dépendance et à l'isolement.

La consommation d'alcool est importante et de plus en plus précoce. Comme il a été souligné lors de la réunion, cette pratique nécessite beaucoup de vigilance car (comme la prise de drogue) elle n'est pas associée à la convivialité mais bien une recherche rapide d'un état faisant oublier la réalité.

Les jeunes ont pu exprimer leur réel attachement à leur territoire. Ils se satisfont de ce qu'ils ont, ce qui freine parfois leur ambition.

Le regard porté par les adultes sur les jeunes est positif et ne se conforme pas aux clichés souvent associés à la jeunesse.

(Suite page 23)



Michel CAENS, Président de la Commission Solidarité, culture, cadre de vie.

Avec le recul, quels intérêts voyez-vous à cette démarche d'auto-diagnostic entreprise il y a un an ?

Cette démarche a tout d'abord permis le dialogue et l'échange, en particulier entre élus qui, souvent préoccupés par l'urgence de l'action et des décisions, n'ont pas le loisir de réfléchir ensemble sur des préoccupations communes comme celle de la jeunesse. De plus, ce thème n'entre pas souvent dans le champ de compétences des collectivités alors qu'il représente un enjeu majeur pour l'avenir et l'attractivité de notre territoire.

La consultation des différents publics nous a confortés dans l'idée qu'il y avait une vraie demande d'un diagnostic qui serait le résultat du croisement du vécu et du ressenti des uns et des autres, et que les acteurs locaux sont une ressource importante à mobiliser et à accompagner. En effet, grâce à leur expérience du terrain, les professionnels et les bénévoles en contact régulier avec la jeunesse nous conduisent à apporter des réponses réalistes et donc très concrètes aux difficultés et aux demandes de ces derniers.

Nous avons constaté la richesse et la pertinence des innovations locales en direction des jeunes. Enfin, nous avons ressenti la volonté des élus d'ouvrir davantage et de prolonger le dialogue avec les professionnels (eux-mêmes en demande d'échanges) pour ajuster au mieux leurs choix politiques.

Avez-vous été surpris par les témoignages ? Ont-ils confirmé l'idée que vous vous faisiez de la jeunesse sur notre territoire ?

Si certains jeunes ici ou là posent comme partout quelques problèmes, la jeunesse a surtout été qualifiée ici au travers des témoignages, comme un atout, une richesse, une ressource à mieux gérer.

Nous avons rencontré également de nombreux jeunes très attachés à leur territoire, à leur « pays », qui apprécient la vie qu'ils y mènent, conscients en particulier de la qualité de vie préservée.

Beaucoup de jeunes sont impliqués dans la vie associative et font preuve d'initiatives quand on leur fait confiance. Souvent d'ailleurs, ils ont manifesté l'envie de prendre une part active aux décisions, aux projets les concernant. Finalement, nous avons pu constater que leurs aspirations sont assez proches, qu'ils vivent en milieu rural ou en secteur plus urbain.

Quant à la petite enfance et l'enfance, elles ont été peu évoquées, tout simplement parce que les structures et les équipements qui leur sont destinés répondent bien aux attentes de ces tranches d'âge et que globalement, notre territoire est assez bien couvert.

Comment avez-vous abouti aux premières préconisations ?

Nous nous sommes efforcés d'apporter des réponses pratiques, ciblées, s'inspirant parfois d'initiatives déjà mises en œuvre sur notre territoire ou dans d'autres pays en France, tel que le Pays Basque avec qui nous échangeons. Une priorité est en effet apparue clairement : il faut informer sur les dispositifs existants, dont beaucoup sont ignorés ou peu connus des possibles bénéficiaires.

Les actions envisagées peuvent-elles être facilement mises en oeuvre ?

Parmi nos préconisations, la mise en réseau, la communication d'informations, l'échange d'expérience ne demandent pas de moyens considérables, mais s'avèrent indispensables pour répondre à certains besoins ou attentes des jeunes mais aussi de tous ceux qui sont investis dans le secteur Jeunesse.

Mettre en relation les collectivités mais aussi les acteurs locaux sur des préoccupations communes sera donc le premier pas de notre action.

Dans la mesure de ses possibilités, de ses compétences mais aussi de la volonté des élus qui l'animeront, le Pays nouvellement structuré en syndicat mixte pourra « porter », faciliter les projets répondant aux objectifs révélés par notre démarche et jeter les bases de ce qui pourrait être une véritable politique jeunesse à l'échelle du Pays.

> Des propositions

Plusieurs enjeux ont été soulevés :

Créer les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs de leur vie et sur leur territoire :

- En mettant en œuvre un dispositif complémentaire à la Cart@too du Conseil Régional, et du projet de Pass'Famille du Conseil Général, pour les 12 à 15 ans.
En effet, l'expérience d'une activité sportive ou culturelle, encadrée, doit être précoce.
- En encourageant les conseils de jeunes et junior associations : Des professionnels de Saint-James ont pu évoquer leur Conseil municipal des enfants et la Junior Association.
- En soutenant les projets et initiatives des jeunes, avec la création d'un Fonds d'aide
- En favorisant l'échange volontaire entre travaux d'intérêt collectif et aide à la formation (ex. animation dans une association en échange du financement du permis de conduire ou du BAFA), et l'échange de services et de savoirs entre générations (ex. cours d'informatique ou courses en échange d'une chambre chez une personne âgée)
- En associant les jeunes à la rencontre avec des artistes grâce au Relais Culturel Régional porté par le Pays et Musique Expérience
- En soutenant la création et l'aménagement de locaux pour les Jeunes auto-gérés
- En favorisant les activités culturelles pour les jeunes scolarisés avec des intervenants extérieurs (ex. chorales, orchestre à l'école)
- En «enseignant le territoire» : apporter aux jeunes, une connaissance et une culture du territoire, dès le plus jeune âge grâce notamment à la mise en place d'un portail Internet pédagogique et d'un rallye de visites de sites et d'entreprises (à l'exemple du pays Basque)

Développer des partenariats entre les acteurs locaux

- Mettre en place et animer un réseau de professionnels du pays : rencontres thématiques, échanges par mail (centres de loisirs, éducateurs sportifs, PIJ, CLLAJ, écoles de musique, médiathèques etc...)

Développer l'information et la communication

- Créer et animer un portail Internet dédié à la Jeunesse à l'échelle du Pays : rassembler toutes les informations (ex. trouver un logement, un job d'été, proposer un co-voiturage, du baby-sitting, des cours, donner son avis sur un film...)
- Créer une page Facebook
- Editer un livret récapitulant les contacts utiles : aide aux élus

Apporter son concours à d'autres actions diverses

- Le covoiturage
- Favoriser et sécuriser les liaisons douces vélo et piéton
- Développer de nouvelles activités et créer des ateliers pour séduire les « autres » jeunes : sports de combat, catch, mécanique moto et auto, comédies musicales, chorale de variétés...
- Couvrir l'ensemble du territoire par des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes, favoriser des partenariats avec les propriétaires de gîtes ruraux.

> La suite

Les propositions ont été bien accueillies par les participants. Des témoignages et remarques ont permis notamment d'évoquer le besoin d'adaptation des méthodes pédagogiques pour les jeunes après 12 ans pour rester attractif, le bénéfice pouvant être retiré d'échanges entre générations autour de discussions, la réflexion à mener pour mettre en place en milieu rural des réseaux équivalents à ceux des Maisons des Adolescents qui existent exclusivement dans les villes...

**La Commission Cadre de vie a été encouragée à poursuivre ses travaux, le Président Jean BIZET ayant indiqué son intérêt pour le sujet de la jeunesse et son soutien pour mettre en œuvre des actions évoquées.
Les toutes premières actions devraient voir le jour au cours de l'année 2011**

Créer son entreprise, la solution anti-crise ?

La crise économique boosterait t'elle la créativité, l'esprit d'initiative et le goût d'entreprendre ? On peut en effet le penser, au regard des chiffres de la PFIL Pays de la Baie Initiative qui révèlent une activité débordante. Nous annonçons, dans un précédent numéro, 2007 comme une année record. 2009 et 2010 l'auront dépassée... et de loin !

> Pays de la Baie Initiative en chiffres

2009

- 101 contacts
- 58 projets instruits
- 43 projets présentés lors de 8 comités d'agrément
- 34 dossiers validés pour un montant de 175 000 € de prêts, dont 8 dossiers NACRE (pour un montant de 50 000 €)
- 68 emplois générés

2010

- 120 contacts
- 67 projets instruits
- 50 projets présentés lors de 9 comités d'agrément
- 43 dossiers validés au 15/11/2010
- 26 prêts d'honneur (représentant 170 300 €)
- 21 prêts NACRE (pour un montant de 123 700 €)
- 63 emplois générés

Rappelons qu'avec un taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées par la PFIL à hauteur de 90 %, Pays de la Baie Initiative dépasse largement la moyenne nationale

Révélateur du dynamisme de la plate-forme, 10 nouvelles entreprises, 2 banques et 25 anciens créateurs sont venus élargir le réseau.



M. Claude POULAIN, Président de Pays de la Baie Initiative, remet leur chèque aux créateurs d'entreprise



NACRE : le Pays de la Baie Initiative labellisé pour tout le Sud Manche



Le dispositif national NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Crédit et la Reprise d'Entreprise) piloté par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, existe depuis le 1er janvier 2009. La Plate-forme Pays de la Baie Initiative a été labellisé dès janvier 2009 en tant qu'opérateur d'accompagnement pour le territoire du Pays. Elle est conventionnée principalement pour la phase de structuration financière du projet mais également sur la phase de suivi –post création.

NACRE vise à faciliter la création et reprise d'entreprise pour des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux. Pour construire le parcours NACRE, l'Etat a multiplié par 2,5 les crédits consacrés aux services d'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprises et la Caisse des Dépôts apporte 100 M€ par an pour financer des prêts à taux zéro.

L'objectif de ce nouveau dispositif est d'augmenter le taux de pérennité des entreprises accompagnées, leur taux de bancarisation ainsi que leur nombre moyen d'emplois.

> Ce parcours est organisé en 3 phases :

- une **phase d'appui technique au montage du projet**,
- une phase de **structuration financière et d'intermédiation bancaire**, avec la possibilité d'obtenir un **prêt NACRE à taux 0**, d'un montant de 10 000 € maximum, couplé à un prêt bancaire,
- un **accompagnement systématique pendant les trois premières années** après la création ou la reprise avec la possibilité d'achats d'expertises spécialisées avec l'aide de l'Etat.

Dans le cadre de NACRE, **Pays de la Baie Initiative** s'est engagée à accompagner les demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux créateurs ou repreneurs :

- dans les démarches de recherche de financements auprès des banques et autres financeurs,

Économie

- dans la demande de prêt NACRE et dans l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire conforme aux exigences du label (notamment sur les aspects de montant, de garanties et de services bancaires).

- dans la phase de démarrage d'activité

C'est le comité d'agrément de Pays de la Baie Initiative qui valide les projets pour l'obtention du prêt NACRE qui peut se coupler au prêt d'honneur de la plateforme.

En 2009, Pays de la Baie Initiative a été conventionnée pour accompagner 20 dossiers sur 2009 avec la mise à disposition d'une enveloppe de prêts NACRE de 100 000 €. Sur 2010, la convention porte sur 31 dossiers dont 5 dossiers de suivi post -création. L'enveloppe de prêts NACRE mise à disposition s'élève à 221 000 €, ce qui a permis à l'association de conforter son fonds d'intervention.

Pays de la Baie Initiative Avranchin & Mortainais
1 rue Général Ruel - 50300 Avranches - Tél. 02 33 79 40 30
Mail : contact@pays-baie-mont-saint-michel.fr
Site : initiative.pays-baie-mont-saint-michel.fr

Impulsion Pays Granvillais Initiative : le vent en poupe

Impulsion est un club d'entrepreneurs locaux qui soutient les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise pour les cantons de Bréhal et Granville, en apportant une aide au démarrage mais également en favorisant l'intégration des nouveaux dans le tissu économique local grâce au développement de leur réseau de relations professionnelles.

En 2010, l'association a accueilli 40 porteurs de projets et accordé 16 prêts d'honneur pour un montant de 92 000 € et 60 emplois générés.

Depuis le 1er octobre, Impulsion a changé d'animatrice : c'est désormais Fabienne RUALLEM qui accueille les porteurs de projets les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30.

Cette année, Impulsion a également renforcé sa communication, en apportant d'une part son soutien à Nicolas JOSSIER, concurrent de la Solitaire du Figaro, et en mettant en ligne son tout nouveau site Internet.



© Emmanuel VAUTIER

Impulsion Pays Granvillais Initiative
295 rue de Jersey - Pépinière d'entreprises
BP 24 – 50380 Saint-Pair sur Mer
Tél. 02 33 79 51 50 – mail : contact@impulsion-granville.fr
Site : www.impulsion-granville.fr



EN BREF...

> FNRT : Fonds national de revitalisation des territoires

En avril 2009, à l'initiative de la DIACT/DATAR, l'État a mis en place un dispositif public d'aide au développement économique au profit des entreprises situées dans des territoires touchés par des mutations économiques. Le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, dans son ensemble, est éligible.

Le FNRT dispense une assistance technique et accorde, via OSEO, des prêts aux entreprises (de 10 à 500 emplois) permettant le développement de l'emploi, ou son maintien partiel en cas de reprise d'activités.

L'enveloppe allouée au territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel s'élève à un million d'euros (pour 3 ans) au titre de la garantie des prêts.

> À l'honneur :

Aidé en 2009 par Pays de la Baie Initiative pour la création de son entreprise de négoce et de transformation d'alcool sous le nom DOZ DE DAUZANGES à Saint-Martin de Landelles, Ange GIARD a reçu le trophée des Espoirs de l'Economie lors de la 15ème journée de la création-reprise organisée par la CCI Centre et Sud Manche à Saint-Lô, le 22 octobre 2010.



Cette distinction vient récompenser ce jeune créateur qui apporte son innovation à une activité traditionnelle.

En savoir plus : www.doz-de-dauzanges.fr

Installation des Jeunes en Agriculture : le point sur le PIDIL

Le Pays de la Baie du Mont St Michel a engagé ce Programme d'installation des jeunes en agriculture et Développement des Initiatives Locales, en partenariat avec le CRDA de la Baie (Comité Régional de Développement Agricole), la Chambre d'Agriculture de la Manche et l'ADASEA, dans le cadre d'un appel à projets État-Région. Deux Communautés de Communes, celles de Saint-Hilaire du Harcouët et de Sartilly ont été choisies pour expérimenter la démarche, au regard des contraintes liées à l'environnement et à l'urbanisme (pression foncière et morcellement).

Sur ces deux territoires tests, la phase d'enquêtes de terrain réalisée par la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA s'est achevée début 2010. La synthèse et l'analyse des éléments recueillis ont servi de base aux groupes de travail mis en place sur chaque communauté de communes avec pour mission d'élaborer les deux programmes d'actions. Deux rencontres, animées par la Chambre d'Agriculture, ont été nécessaires par territoire.

Les programmes d'action proposés par les groupes multi-acteurs portent sur les projets suivants :

> Pour la CC de Saint-Hilaire du Harcouët

- L'aménagement foncier (échanges) avec le Conseil Général de la Manche
- La mise en place d'une charte de « bien vivre ensemble » pour mieux faire comprendre les usages de l'agriculture
- La valorisation des métiers de l'agriculture pour maintenir un vivier d'emplois.

> Pour la CC de Sartilly

- Une charte de partage de la route et notamment dans le cadre de la création du centre d'entraînement équin
- La création d'un lieu de vente directe des produits agricoles
- Aide à la sensibilisation des cédants pour leur transmission
- Observatoire et veille foncière pour déclencher aux moments opportuns des améliorations de regroupement parcellaire.

Claude FOURRÉ, Président de la Communauté de Communes de Sartilly

Questions à...

Que pensez-vous de la démarche PIDIL ?

C'est une bonne initiative et je suis heureux que notre territoire ait été retenu pour l'expérimentation car l'installation des agriculteurs est une vraie problématique pour nous, qui avons des exploitants en secteur littoral et en zone plus rurale avec des attentes différentes. La Communauté de Communes avait déjà engagé une réflexion sur ce sujet il y a quelques années, sans pouvoir trouver de solutions à l'époque.



Quels sont les principaux intérêts selon vous ?

Cela a permis de rassembler le monde agricole, dans sa diversité, et les élus. Lors des 4 réunions sur le canton, les échanges ont été très intéressants, avec une participation active des agriculteurs, très motivés et pertinents dans leurs remarques, et une vraie implication des élus, toujours aussi engagés qu'au début de la démarche. Nous aboutissons à des pistes d'actions très intéressantes.

Parmi les préconisations, lesquelles vous semblent relativement faciles à mettre en œuvre ?

J'en retiens trois pour lesquelles la Communauté de Communes peut réellement intervenir à mon sens.

La première relève du thème « partageons la route ». Cette problématique est à relier à notre futur Pôle équin (qui représente à lui seul 44 hectares). Nous avons des conflits entre les cavaliers, le monde agricole, les usagers de la route et les touristes, sur le secteur littoral particulièrement. Le pôle équin va amener davantage de trafic routier. Il convient d'anticiper et de réfléchir collectivement avec le Département et la Région pour envisager l'élargissement des routes concernées (des communales et surtout des départementales) et d'y ajouter une allée cavalière. Ces liaisons devront bien sûr être connectées au réseau des sentiers, de la future voie verte et de la boucle d'attelage qui rejoint La Haye-Pesnel. Pour cela, la Communauté de Communes pourrait faire l'acquisition de terrains en bordure de routes. La deuxième voie intéressante, c'est la vente directe de produits du terroir, en phase avec le futur « PER circuits de proximité ». Nous avancerons ce projet avec les producteurs eux-mêmes.

La troisième piste concerne l'aménagement foncier. Il serait intéressant que la Communauté de Communes puisse prendre en charge une étude d'aménagement favorable à l'agriculture, qui puisse être réalisée dans le cadre du projet de 2x2 voies. Mon souhait est que cette étude dépasse nos frontières intercommunales pour porter sur un périmètre étendu aux cantons limitrophes.

Parmi les actions proposées, lesquelles à votre avis ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de Communes ?

Le rôle de la Communauté de Communes est plus délicat quand il s'agit d'intervenir entre le cédant et le jeune qui souhaite s'installer. Pour les réserves foncières également, nous ne pouvons jouer qu'un rôle très limité. Il relève plus du domaine de compétence de la SAFER que du nôtre. Afin d'éviter les morcellements des parcelles, les Commissions Structure de la Chambre d'Agriculture ont un rôle fédérateur à jouer.

Questions à...

Charles LEMONNIER, élu de la Chambre d'Agriculture de la Manche, vice-Président du CRDA de la Baie et agriculteur à Saint-Brice de Landelles



Vous êtes, à plusieurs titres, directement investi dans cette démarche PIDIL. Avec ces différents regards, que représente pour vous ce programme ?

Le monde bouge, les collectivités et les professionnels s'y préparent...

Ce PIDIL nous a permis de sensibiliser les élus, sur l'importance d'assurer le renouvellement des chefs d'exploitations. Que ce soit de façon directe ou indirecte, l'activité agricole est un maillon économique important dans notre région et ensemble, nous allons créer une dynamique afin que les futures générations aient un maximum d'exploitations viables. Le morcellement des terres et le partage du territoire entre les différentes activités ont été mis en évidence. Il va nous falloir, fédérer et inciter à des restructurations d'exploitations de façon intercommunale au travers d'échanges amiables... Ceci nous permettra, mieux encore, de travailler au travers des rotations entre les prairies et les cultures. Nous avons tous à y gagner, tant du point de vue économique qu'environnemental. Pour ce qui est du partage du territoire, tout le monde a compris qu'il doit être raisonnable. Bien sûr, nous voulons tous vivre dans une région dynamique et chacun doit y trouver sa place.

Le covoiturage : c'est en route

En date du 22 novembre 2010, le conseil d'administration a donné son accord pour lancer une expérimentation visant le développement du covoiturage sur le territoire du Pays et notamment sur les deux axes les plus fréquentés. Cette étude sera réalisée en 2011 par l'Association ETAPE de Vire qui dispose déjà d'expérience en la matière. Jean-Paul SALMON, Président de la Commission Economie du Conseil de Développement, nous rappelle l'origine de cette initiative et son inscription en complémentarité des autres démarches déjà entreprises.



> D'où vient cette idée de développer le covoiturage ?

Cette idée est née au sein de la Commission Economie, portée par le groupe de travail « mobilité » et notamment Christian Laurent du CIO Sud Manche. Les discussions ont pointé la nécessité de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, les problèmes de mobilité étant très prégnants sur notre territoire. Les travaux de la Commission Cadre de vie sur la jeunesse ont abouti aux mêmes constats : le covoiturage représente une des solutions à mettre en œuvre.

> En quoi va consister l'étude confiée à l'association ETAPE ?

Nous avons la volonté de développer le covoiturage intra territoire, sur de petits trajets, en étudiant en particulier les itinéraires les plus usités, Avranches-Granville et Saint-Hilaire-Mortain (dans les deux sens évidemment).

L'objectif est de sensibiliser et inciter les élus et les chefs d'entreprise à encourager cette pratique (intra ou inter entreprises et administrations).

Pour cela, des enquêtes auprès des entreprises et des administrations seront faits sur les bassins d'emplois concernés, afin d'avoir une connaissance des plans de déplacements et d'assurer la promotion auprès des décideurs et des salariés. Un cahier des charges sera défini comportant notamment les règles de fonctionnement, de sécurité, une charte du covoiturage.

> Quelle complémentarité avec les actions que mènent le Conseil Régional et le Conseil Général ?

Nous sommes en totale complémentarité : le Conseil Général a recensé et va aménager et sécuriser des aires de covoiturage, quand nous cherchons à développer les usages.

Nos efforts porteront sur des trajets de courte distance quand le Conseil Général vise les trajets de moyenne distance. Les aires de covoiturage se trouvant souvent en dehors des centres-villes, nous souhaitons aussi étudier les possibilités de multi-modalité via Maneo et autres dispositifs.

Quant au Conseil Régional, nous communiquerons par le biais du site Internet régional spécialement mis en ligne pour le covoiturage.

> Quelles aides avez-vous obtenues ?

L'ensemble du test, jusqu'au plan de communication, représente 38 530 €. La Région et l'ADEME soutiennent l'action à hauteur égale de 12,5 %. Les fonds européens FEADER apportent 55% d'aide.

Améliorer la qualité des eaux en AMONT, ça coule de source !

Le Contrat Territorial Sélune-Amont, signé le 25 Mars 2005, entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Général de la Manche, la Chambre d'Agriculture de la Manche, la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E de la Sélune, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Saint-Hilaire-du-Harcouët, les Communautés de Communes de Mortain, la Sélune, le Tertre et Saint-Hilaire-du-Harcouët, et enfin le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, porteur de la cellule d'animation du contrat, est arrivé à échéance le 1er Mars dernier.

Complémentairement au SAGE de la Sélune et sur un territoire comptant 27 communes correspondant à l'amont du bassin, le Contrat a sensibilisé et mobilisé les acteurs locaux qui se sont engagés collectivement et volontairement dans des objectifs communs de réduction et de maîtrise des pollutions de la ressource en eau et de protection de la qualité des milieux aquatiques.

Quelques-unes des actions menées :

> Eau potable

- Sécurisation de la prise d'eau superficielle de Milly, sur la Sélune (qui alimente en eau potable plus de la moitié du périmètre du Contrat Territorial)
- Assistance technique à la mise en place et aux suivis de périmètres de protection pour les SIAEPs Le Teilleul, SIAEP Barthélémy-Le Neufbourg, Saint-Hilaire du Harcouët



> Assainissement

- Construction d'une nouvelle station d'épuration à Le Teilleul (2730 équivalents habitants), d'une lagune naturelle à Milly (250 EH), nouvelle station à Notre-Dame du Touchet (500 EH), réhabilitation de la station de Buais (400 EH),
- Création, réhabilitation ou remplacement de réseaux de collecte des eaux usées

> Milieux aquatiques



- Création d'un poste de technicien de rivières (en Janvier 2006), porté par les Communauté de Communes de Mortain et de La Sélune,
- Elaboration et mise en œuvre d'un Programme de Restauration et d'Entretien des Cours d'Eau : 42 km de linéaires de cours d'eau traités,
- Projet de renaturation d'une portion du ruisseau du Mesnelle (1 300 ml),
- Lancement du diagnostic hydromorphologique des affluents de la Sélune en amont des barrages EDF

> Agriculture

- Mise en place d'une assistance technique au raisonnement de la fertilisation (283 exploitants agricoles impliqués, 634 plans de fumure réalisés, plusieurs milliers d'analyses réalisées)

> Suivi du milieu

- Mise en place de suivis qualitatifs, mensuels, des Captages des Monts à Milly, du bassin versant du ruisseau du Moulin de Pontorsier
- campagnes annuelles de pêche électrique depuis 2006 : 8 stations prospectées pour évaluer la richesse et la diversité des peuplements piscicoles (notamment la truite fario)

> Education à l'environnement

- interventions ponctuelles en milieu scolaire, montages de Classes d'Eau
- Participation à des événementiels divers (foires, forum...)

Serge DESLANDES, Président de la Communauté de Communes de Mortain et Président du Comité de pilotage du Contrat Sélune Amont

Environnement



> À l'heure du bilan, jugez-vous que le Contrat Sélune-Amont a rempli sa mission ?

Nous pouvons affirmer le succès de l'opération : après 5 années de mise en œuvre effective des actions du contrat, le bilan témoigne **d'un engagement de 91% des actions inscrites au programme d'actions, soit un taux d'engagement financier de plus de 87% par rapport à l'estimatif initial, ce qui représente près de 3 125 000 € de travaux.**

Cela sans compter les nombreuses autres actions qui ont été conduites en annexe de ce programme, et qui ont pu bénéficier, elles aussi, de l'appui technique local de la cellule d'animation du contrat. Une programmation donc relativement bien évaluée, basée sur un diagnostic de territoire pertinent et le plus exhaustif possible, constituant une phase de mise en place certes longue et fastidieuse mais néanmoins nécessaire.

> Tout est donc positif ?

Il y a bien sûr quelques bémols. Certaines actions ont pris un peu de retard comme les travaux de restauration des cours d'eau. D'autres nécessitent une animation approfondie notamment en ce qui concerne le volet Agriculture, et 2 autres ont été reportées. Les difficultés qu'a pu connaître le monde agricole ces derniers mois expliquent le report de certains engagements, dans l'attente d'un « climat plus favorable ».

Mais il faut surtout retenir tout ce que **le contrat a permis, par l'animation technique locale, d'initier, d'impulser et de catalyser toutes les actions engagées.** Sans cette **animation de proximité**, certaines n'auraient pas vu le jour comme le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des rivières en cours.

Il est clair que la mobilisation des maîtres d'ouvrage implique une animation sur le long terme et que la simple évaluation d'un contrat basé sur les engagements financiers et les actions engagées ne serait pas objective dans la mesure où les thèmes abordés au travers des animations sont de nature à faire évoluer les pratiques et les mentalités : il n'est donc pas raisonnable de croire que ces changements peuvent s'opérer en quelques années et d'en tirer des conclusions hâtives qui ne tiendraient pas compte des réalités de terrain.

Grâce à la communication autour du sujet de la qualité de l'eau, beaucoup de personnes ont été sensibilisées. Elles en parlent, sollicitent même encore l'animateur local et ont pris conscience qu'il y a des choses à faire et surtout des précautions à prendre pour protéger la ressource en eau. Le fait que ce soit le Pays, une structure fédératrice historiquement identifiée sur le Mortainais, reconnue pour son implication dans la protection de la ressource en eau depuis 17 ans (avec notamment le lancement en 1992 de l'Opération Coordonnée anticipant le PMPOA dans les seuils et dates d'intégration ; depuis 1993, l'opération annuelle « Bocages Propres » pour la récupération des bâches plastiques agricoles, déchets phytosanitaires et huiles usagées ; ou l'opération « Eau en Milieu Rural » initiée en 1996) et légitime sur le terrain, qui ait assuré cette animation, a été également bien vécue par les locaux qui ont su trouver une présence locale pour répondre à leurs interrogations et travailler en collaboration avec les organismes habituels qui constituent des relais très importants sur le terrain.

> Peut-on mesurer les effets du Contrat sur la qualité des eaux ?

Avant la signature du contrat, des relevés ont été faits pour établir ce qui serait considéré comme « l'état zéro » des milieux. Mais il faut l'avouer, les délais pour mesurer les effets sur la santé des cours d'eau et des nappes phréatiques sont longs (parfois plus de 5 ans). Il est donc difficile, aujourd'hui, d'apprécier l'impact des travaux réalisés sur la qualité de l'eau « en faisant parler les chiffres ». Tous les indicateurs ne sont pas aussi probants en matière d'impact sur la qualité de l'eau que celui de l'exemple des captages des Monts, lui très révélateur : une baisse de 25 mg/L de nitrates en 10 ans ! C'est pourquoi, au-delà du Contrat, il est important de poursuivre les suivis des milieux pour s'assurer de l'efficacité des actions mises en œuvre et pouvoir communiquer des résultats chiffrés aux acteurs locaux, qui en sont d'ailleurs demandeurs.

> Quel message formulez-vous pour conclure ?

Au-delà des enjeux de préservation de la diversité des milieux aquatiques et de sécurisation de l'alimentation en eau potable, les travaux qui ont été menés viennent renforcer l'impact des efforts déjà entrepris ou futurs sur le restant du bassin versant. Il ne peut y avoir de gestion cohérente de l'Eau et d'impact qualitatif significatif s'il n'y a pas de solidarité Amont-Aval sur un même bassin !

Dans cette période de concertation pour créer d'ici à 2013 un parc naturel marin normand-breton entre le cap Fréhel (Côtes d'Armor) et la pointe de La Hague (Manche), le principe de se préoccuper de la qualité de l'eau de la source à la mer est plus que jamais d'actualité, et, peut-être plus encore, vis à vis de la Sélune, qui contribue à 40 % des apports d'eau dans la baie du Mont-Saint-Michel, espace naturel reconnu mondialement, qui dépend en grande partie de la qualité des eaux s'y déversant.

Pays et Grenelle de l'Environnement : les Bassins d'Alimentation et de Captages (B.A.C) objets de toutes les attentions

Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, porteur de la cellule d'animation du Contrat Territorial Sélune-Amont arrivé à échéance fin février 2010, n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. Fort de son expérience, il a souhaité continuer son action en faveur de la qualité de son eau et de ses milieux aquatiques, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

C'est ainsi qu'en accord avec les services de la Direction Territoriale et Maritime des Rivières de Basse-Normandie de l'Agence de l'Eau, un nouveau contrat d'animation a été signé. Outre le bilan du Contrat Territorial Sélune Amont, cette animation se concentrera sur le bassin de la Sée et portera en particulier sur la protection de la ressource des 3 Bassins d'Alimentation de Captages (B.A.C) « Grenelle » ainsi que l'accompagnement des collectivités pour la réduction et la prévention des pollutions dispersées pour les 11 prises d'eau potable en rivière et souterraines prioritaires au titre du 9ème programme de l'Agence de l'Eau.

À l'initiative des Ministères en charge du Développement Durable, de l'Agriculture et de la Santé, une liste au plan national des 507 captages les plus menacés, notamment par les nitrates et les produits phytosanitaires, a été publiée au mois de mai 2009.

La Loi Grenelle implique que « d'ici 2012, des plans d'actions soient mis en œuvre en association étroite avec les Agences de l'Eau pour assurer la protection des 507 captages retenus. »

Parmi les six sites retenus dans la Manche, trois captages se situent sur le territoire commun Pays de la Baie/ Agence de l'Eau Seine-Normandie, sur les Communes de Chavoy, Le Luot et Vengeons.

> Le programme d'action « Grenelle » se déroule en 3 étapes :

1- Délimitation du Bassin d'Alimentation et de Captages B.A.C (effectué par le B.R.G.M)

2- L'Etude B.A.C Elle correspond dans un premier temps à un diagnostic de territoire (étude hydrogéologique et environnementale avec cartographie, étude des pressions agricoles et non agricoles, synthèse et prospective). Ces informations permettent dans un second temps de délimiter la zone de protection et d'élaborer un programme d'actions.

3- la mise en œuvre du programme d'actions et son animation

Pour les 3 B.A.C « Grenelle » concernées, la phase 2 est en cours. Après avoir contribué à élaborer le Cahier des Charges de l'Etude B.A.C, le Pays s'est vu confier des missions spécifiques notamment concernant les études environnementales et des pressions non agricoles. Depuis mars dernier, un important travail de terrain et de cartographie a aussi débuté : révision des zones de protection BAC afin de les adapter aux parcelles culturales, relevés de l'occupation du sol, recensement des exploitants pour chacune des parcelles, réunions d'information/ présentation avec les acteurs locaux, suivis qualité des points de captage, relevés piézométriques, recensement des puits, forages, sources, cours d'eau, haies, point avec le SIAEP sur la conduite des périmètres de protection (réunion du Comité de suivi)...

L'implication du Pays se fait en concertation avec les collectivités concernées, les services de l'Etat (DDTM 50 et DTARS), le Conseil Général de la Manche et avec l'appui de compétences spécifiques recherchées auprès d'organismes tels que la Chambre d'Agriculture, les Groupements d'Agriculture Biologique, la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FR CIVAM).

Le Pays assure un rôle d'interface et de référent local pour tous ces organismes impliqués.

Basées sur les Etudes B.A.C, les propositions d'action ciblées et détaillées, précisant des objectifs accessibles à atteindre, devraient intervenir au printemps 2011.



Plan Climat Energie Territorial :

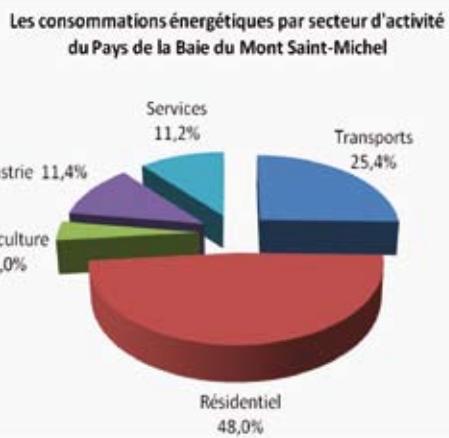
Le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel s'engage !

Pour marquer son engagement dans la démarche Plan Climat Energie Territorial, le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel a organisé un colloque sur le thème « Croissance verte : une nouvelle économie ? » le vendredi 25 juin 2010 à Saint-Hilaire-du-Harcouët.

> Cette journée s'organisait autour de deux temps forts :

- Le matin : intervention d'experts et débat autour d'une grande question d'actualité : comment réussir la croissance verte sur notre territoire ?
- L'après-midi : quatre ateliers thématiques simultanés ont été l'occasion de travailler sur quatre thèmes choisis pour l'enjeu majeur qu'ils représentent pour notre territoire. À partir d'exemples concrets, l'objectif était de susciter de nouveaux comportements et de donner envie d'agir.

Le colloque a été l'occasion de réunir les élus et les techniciens des collectivités et des chambres consulaires, les membres du Conseil de Développement du Pays, les syndicats professionnels et les organismes de formation. Avec **plus de 150 participants**, ce thème de la croissance verte a suscité un fort intérêt : les débats soulevés ont permis de dégager plusieurs pistes de réflexion qui seront approfondies dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.



Une démarche participative

Une première période de sensibilisation et d'information :

En complément du colloque, 4 réunions de présentation de la démarche ont eu lieu à destination des élus du territoire :

- à Granville : le 27 mai 2010
- à Villedieu-les-Poêles : le 6 juillet 2010
- à Avranches : le 12 juillet 2010
- à Mortain : le 11 octobre 2010

Une seconde période de concertation :

Le changement climatique est l'affaire de tous, tant des collectivités que de la population.

Plusieurs réunions de concertation vont permettre aux participants de faire émerger des actions concrètes, réalisables sur le territoire, et de fédérer les initiatives :

- Les membres des commissions du Conseil de Développement seront des partenaires privilégiés et joueront un rôle essentiel dans l'élaboration du programme d'actions.
- Les citoyens, acteurs privés et publics du territoire seront invités à faire part de leurs commentaires et suggestions sur le sujet en apportant des contributions spécifiques.
- Les publics scolaires seront aussi impliqués dans la concertation.

À la fin du 1er semestre 2011, à l'issue de la période de concertation, les contributions seront synthétisées et présentées au comité de pilotage pour sélection et validation des actions puis aux bureaux des commissions du Conseil de Développement.

En parallèle, des actions vitrines de l'excellence environnementale pourront être engagées sans attendre les conclusions de la concertation.

Le programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial permettra d'assurer le meilleur taux de financement des actions retenues et une garantie d'obtention des crédits mobilisables pour le territoire du Pays.

Contact : Priscilla VALLÉE, chargée de mission Plan Climat Energie Territorial - pv@pays-baie-mont-saint-michel.fr
02 33 49 33 49



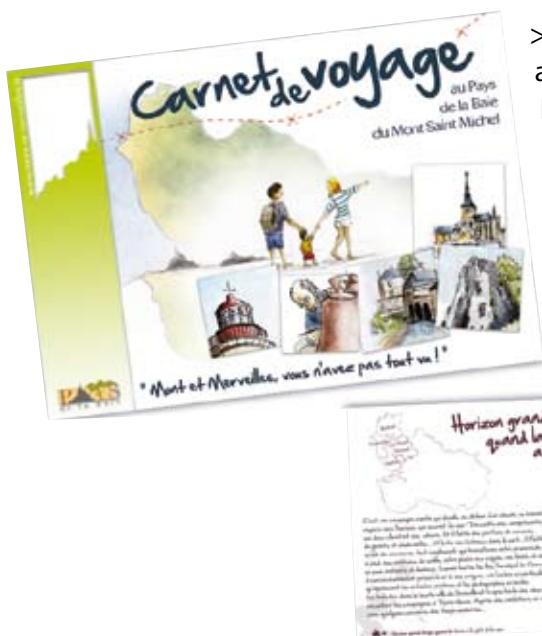
Promotion touristique : une gamme complète de supports

L'association Tourisme au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel fédère les offices de tourisme du Sud-Manche (hormis celui du Mont-Saint-Michel). Elle travaille depuis quelques années en étroite collaboration avec le Pays qui met à sa disposition son équipe pluridisciplinaire.

En 2010, la gamme des supports de documentation touristique s'est élargie grâce aux aides reçues du Conseil Régional et de l'Europe (fonds LEADER via le pays).



Gérard DELISLE,
Président de Tourisme
au Pays de la Baie du
Mont-Saint-Michel



> Le Guide touristique a repris l'esprit du **Carnet de voyage**, formule appréciée des visiteurs.

Évoluant au fil des échanges et des remarques exprimées lors du groupe de travail « Editions », le millésime 2010-2011 compte 60 pages. Il s'est enrichi d'un index thématique et offre une présentation encore plus claire et plus lisible.

Une nouvelle rubrique, « Le Carnet du petit voyageur » spécialement destinée aux enfants a également été ajoutée.



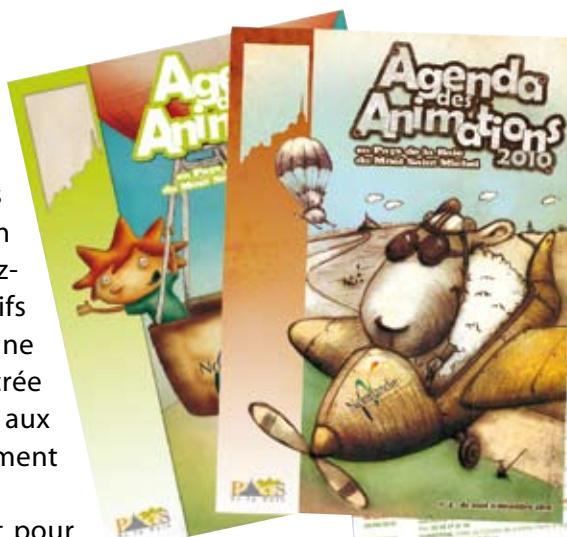
> Les Agendas des Animations

sont édités deux fois dans l'année (en février et en été).

Pratiques et gratuits, ils permettent de retrouver d'un seul coup d'œil tous les rendez-vous festifs, culturels ou sportifs du territoire, jour après jour. Une rubrique est spécialement consacrée aux expositions, une autre aux marchés et l'on y trouve également les horaires de marées.

Ces agendas s'avèrent utiles tant pour les touristes que pour les habitants.

Ils mettent en relief le nombre et la grande diversité des animations et des festivités organisées en tous points du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel.



Tourisme

EN BREF...

Ces éditions viennent compléter la gamme existante. Tous les supports déclinent une même charte graphique. Ils sont disponibles gratuitement dans les offices de tourisme du territoire et au-delà, ainsi que dans de très nombreux sites et lieux de visite. L'ensemble de la documentation touristique, réalisée en commun, est diffusé lors des salons touristiques et adressé en réponse aux demandes par mail ou par téléphone (entre 1500 et 2000 par an).

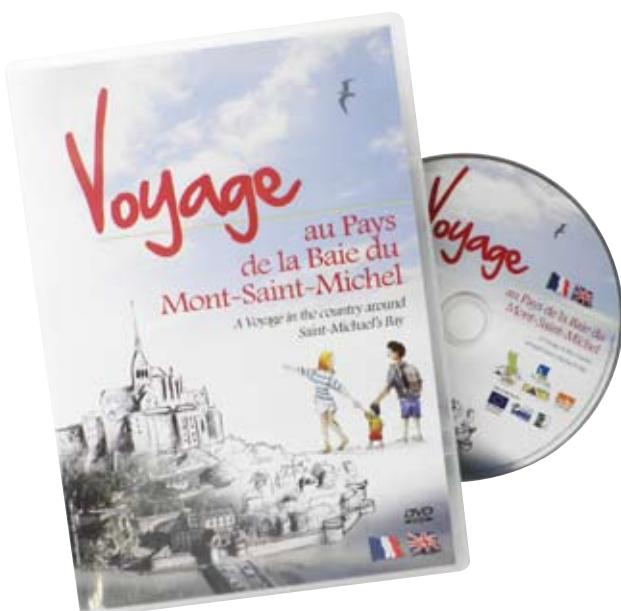
2010 est également l'année de sortie du **film sur DVD** en version bilingue française et anglaise, présenté dans un coffret Digipack incluant un livret papier.

Le film reprend l'esprit du Carnet de voyage « papier ». Il valorise chacun des secteurs du Pays avec ce qui fait son charme et sa personnalité, avec au total 1h20 d'images commentées et en musique.

Le tournage et le montage ont été confiés à la société de production Lancosme Multimédia qui dispose d'une grande expérience en la matière et de nombreuses références.

Les caméramen (Sylvain PINSON et son équipe) ont découvert le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, guidés par les techniciens et professionnels ambassadeurs de leur secteur. Au fil de leur parcours et des saisons, ils sont tombés sous le charme de notre région et de sa qualité d'accueil.

Le coffret DVD est en vente au prix public de 15 euros dans le réseau FNAC, les rayons « culture » de nombreux hypermarchés en Normandie et en Région Parisienne et dans la plupart des offices de tourisme du Pays. L'objectif est d'atteindre la clientèle des grands centres urbains qui achète ce type de coffrets pour préparer ses prochains séjours, comme les visiteurs de passage en souvenir de leur séjour ou en guise de cadeau. Les habitants, amoureux de leur région et fiers de leur territoire, auront à cœur de les faire découvrir au travers de ce film.



> Et un Trophée de l'Accueil !

Chaque année, la promotion du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel est assurée lors de salons touristiques. En 2010, l'association a participé à 9 salons dont 8 en partenariat avec le Scriptorial ou la Fédération des Pays d'Accueil Touristiques de Normandie.

Grâce à leur professionnalisme et leur connaissance du territoire, le stand commun de Tourisme au Pays de la Baie et du Scriptorial d'Avranches a été récompensé par un Trophée de l'Accueil au Salon du Tourisme de Nantes.

> Un Week-end en Normandie

Le Pays participe à l'édition par la Fédération des Pays d'Accueil Touristiques du dépliant d'appel pour un court séjour en Normandie (70 000 exemplaires). En 2010, la voile et la station nautique Baie de Granville-Chausey était à l'honneur.

> La Chasse au Trésor

Les 23 & 24 octobre 2010, c'est sur le secteur de Ducey et Saint-James que s'est déroulée la 6ème édition de la Chasse au Trésor du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel. Malgré la pénurie de carburants, 470 personnes venant de Normandie bien sûr, mais également du grand Ouest, de région parisienne, du nord ont participé à ce jeu avec grand plaisir. Ce week-end festif apporte des retombées économiques pour les professionnels du tourisme, en arrière saison. C'est aussi une belle occasion pour les offices de tourisme de travailler (et quel travail !) en équipe, dans une ambiance dynamique et conviviale.



> Pôle d'excellence Français du tourisme

Plusieurs réunions et rencontres ont eu lieu : le dossier de candidature est en cours d'élaboration et sera déposé en 2011 auprès de l'Institut Français du Tourisme. Le Pôle concerterait l'ensemble de la Baie du Mont-Saint-Michel, tant côté normand que côté breton.



77 Cafés de Pays en Normandie et 19 pour le seul Pays de la baie du Mont Saint-Michel

Les Cafés de Pays : sourire et service compris

Comme d'autres régions françaises (la Bretagne, le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine), la Normandie abrite un réseau de Cafés de Pays, véritables lieux de rencontres et d'expressions. Animés par une envie de partager, ces lieux labellisés sont aussi ambassadeurs du terroir : on vous y invitera à découvrir un verre de cidre, de pommeau ou de jus de pomme pour déguster la Normandie. Les cafetiers deviennent ces précieux relais d'informations touristiques pour mettre en valeur leur pays et donner envie d'y rester. Dans les Cafés de pays, vous trouverez des services supplémentaires : l'épicerie, le dépôt de journaux, le gaz, le pain et le tabac, tout ce dont vous avez besoin, en plus de l'ambiance simple et chaleureuse qui y règne.

Cinq CAFES DE PAYS viennent d'être labellisés par la Fédération des Pays d'Accueil Touristiques de Normandie

- > A **Saint Jean-le-Thomas**, le petit Nice de la Baie qui jouit d'un micro-climat propice aux mimosas, « L'Île aux Arts » est le cœur de cette station estivale : dégustation du vin et des huîtres de la baie font la réputation de ce café et l'animation du village.
- > A **Carnet**, non loin de Saint James, le café est installé dans une bâtie traditionnelle située face à l'église en plein centre du village. Il est le lieu incontournable de rencontre des villageois et des randonneurs, mais aussi de tous ceux qui désirent partager un moment de convivialité
- > « La Guimbarde », vous y serez bien, Pierre-Yves et Audrey, derrière leur zinc, vous mettront à l'aise. C'est un peu comme chez Lorette, le rendez-vous des jeunes de **Saint-Hilaire du Harcouët**.
- > « L'Auberge de la vallée des Peintres » à **Carolles** : Un petit mot d'accueil de la part de Sophie quand côté cuisine, Christian s'active. Vous trouverez aussi sur la carte, l'Assiette de pays, qui met à l'honneur des saveurs normandes et des produits locaux.
- > « Le Samovar », un Café nouvel esprit qui conjugue littérature et produits bio. A découvrir dans le quartier historique de **Villedieu les Poêles**.

Les Cafés de Pays en fête

La semaine du 22 au 30 octobre 2010, plusieurs cafés ont organisé des animations pour petits et grands dans le cadre de l'opération « CAFÉS EN FÊTE ».

Régulièrement dans l'année, les cafés de Pays s'animent ainsi avec des spectacles, des concerts, du théâtre, des expositions, des activités manuelles ou des rencontres associatives... Ces cafés ruraux font rimer convivialité et culture et créent des échanges qui rapprochent les habitants et les touristes. Il y en a pour tous.

Certaines soirées s'adressent plus aux adultes qu'aux enfants, qui ne sont pas en reste avec des spectacles ou des activités spécialement destinés aux plus jeunes, avec ou sans leurs parents.

Du 22 au 31 octobre 2010, 3 cafés du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ont participé à la 5ème édition régionale des « Cafés en fête ».

Une exposition de « coquillages de rêve » a été présentée au café « Le Relais Vainquais » à Vains suivi d'un repas et atelier créatif avec un artiste local Bernard GALOPIN.

Au café « le Saint-Michel » à Saint-Michel-des-Loups, une exposition de photos a présenté les clichés d'Alain KOHL. À Saint-Georges de Rouelley, au « Goût des autres » a été organisée une Soirée-jeu loup-garou avec repas tartiflette.

Tourisme

Nos Cafés de Pays

1. BACILLY « Le Bacillaïs »

Jean Pierre et Carole COCO
Tél : 02.33.60.69.90

2. CARNET « Le Carnet »

Michel ANGILBERT
Le Bourg - Tél : 02.33.48.15.62

3. CAROLLES

« L'auberge de la vallée des peintres »
Sophie DECAIX et Christian TOURNIER
1, parvis Saint-Vigor - Tél : 02.33.91.40.90

4. CHAMPEAUX « Café-Epicerie »

Monsieur Bruno BELLOIR
50530 Champeaux - Tél : 02.33.61.85.20

5. FONTENAY « Maraton Services »

Marina LEGRAND
Le Bourg - Tél : 02.33.49.53.93

6. GENETS « Chez François »

François Plombin
Tél : 02.33.70.83.98

7. LA LUCERNE D'OUTREMER

« Le relais d'Outremer »
Christine LEROCHEREUIL

1B, rue du télégraphe - Tél : 02.33.90.84.45

8. LE MESNIL BŒUFS « Le Café de la Gare »

Christophe RALLU
Lieu-dit La gare - Tél : 02.33.48.48.02

9. LES BIARDS « Le relais de la Mazure »

Laure GARNIER
Tél : 02.33.48.02.11

10. MARCEY les GREVES « La Ramade »

Véronique et Dominique GILBERT
2, rue de la Côte - Tél : 02.33.58.27.40

11. PONTORSON « Le train bleu »

Jean Marie LEGOFF
près de la gare
Tél : 02.33.68.32.10

12. SAINT GEORGES DE LIVOYE

« Les Etangs du val de Sée »
Marie Thérèse et Alain Sourdin
Tél : 02.33.60.91.74

13. SAINT GEORGES DE ROUELLEY

« Le Goût des Autres »
Brigitte et Halim RAHMONI
Le Bourg - Tél : 02.33.51.40.86

14. SAINT HILAIRE du HARCOUET

« La Guimbarde »
Pierre-Yves HUBERT et Audrey MOISSERON
Rue de la République - Tél : 02.33.59.03.95

15. SAINT JEAN LE THOMAS « L'Île aux Arts »

Arnaud BESSE
Rue Pierre Lejaudet - Tél : 02.33.60.83.51

16. SAINT LAURENT DE TERREGATTE

« L'Autre Café »
Jean Louis Gavard
« La Roche-Qui-Boit » - Tél : 02.33.48.57.81

17. SAINT MICHEL DES LOUPS

« Le Saint Michel »
Thierry BONNARD
Le Bourg - Tél : 02.33.61.88.53

18. VAINS « Le relais Vainquais »

Didier et Maryvonne LASIS
50300 Vains - Tél : 02.33.58.24.36

19. VILLEDIEU les POELES

« Le Samovar »
Bernard CHAMBERLIN et Nathalie AUPETIT
Rue du Docteur Havard
Tél : 06.10.19.23.76 ou 09.81.87.47.95



L'Auberge de la vallée des Peintres

L'Assiette de Pays : Une assiette pour valoriser les produits du terroir

Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel est riche de saveurs et de productions artisanales : c'est dans l'assiette qu'il vous donne le meilleur. En effet, un réseau de restaurants labellisés Assiette de Pays vous proposent de venir goûter à ce terroir en toute convivialité le temps d'un déjeuner ou d'un dîner, en choisissant une assiette sucrée ou salée. L'assiette de Pays est une façon originale de découvrir les traditions culinaires locales. Salées, sucrées ou mixtes, elle est composée de produits du terroir et est accompagnée d'une boisson locale servie au verre.



Le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel est riche de saveurs et de productions artisanales : c'est dans l'assiette qu'il vous donne le meilleur. En effet, un réseau de restaurants labellisés Assiette de Pays vous proposent de venir goûter à ce terroir en toute convivialité le temps d'un déjeuner ou d'un dîner, en choisissant une assiette sucrée ou salée. L'assiette de Pays est une façon originale de découvrir les traditions culinaires locales. Salées, sucrées ou mixtes, elle est composée de produits du terroir et est accompagnée d'une boisson locale servie au verre. Les restaurateurs et les producteurs apportent aussi au consommateur les informations sur la traçabilité des produits.

Nouveauté pour 2011

Une assiette salée BIO au Samovar, rue du docteur Havard, à Villedieu les Poêles appelée la tartine pommes-andouille avec du cidre, et une assiette sucrée avec un crumble de pommes servie avec un verre de cidre

1. Relais-auberge la casserole de la baie à Huisnes sur Mer Tél : 02.33.60.33.40

2. Auberge de la vallée des peintres à Carolles Tél : 02.33.91.40.90

3. Le restaurant du Parc Zoologique de Champrépus Tél : 02.33.60.30.74

4. L'autre Café de La Roche-qui-boit à St Laurent de Terregatte Tél : 02.33.48.57.81



Contact : Brigitte ERMENEUX

Pays Touristique du Pays de la baie du Mont Saint Michel
1, rue Général Ruel - Tél. : 02.33.79.40.30

www.pays-baie-mont-saint-michel.fr

Retrouvez toutes les adresses des Assiettes de Pays dans le guide du Pays de l'Assiette de Pays en Normandie ou sur le site : www.normandie-pays.com

Schéma de Cohérence Territoriale

SCOT : Deux études complémentaires

Le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a été sélectionné par le MEEDDM avec 12 autres territoires pour participer à la démarche des « SCOT exemplaires du Grenelle de l'Environnement ».



Albert Noury,
Président du Syndicat
Mixte du SCOT

Cette démarche a été lancée par le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire afin d'initier au plus vite une dynamique nouvelle autour des défis du grenelle de l'environnement, en anticipant sur la promulgation des lois qui portent le même nom.

La démarche « SCOT exemplaires du Grenelle » est **une démarche d'accompagnement**, pendant environ 3 ans, sur **13 sites** de SCOT jugés représentatifs de la diversité des contextes locaux et des problématiques nouvelles impulsées par le Grenelle de l'environnement.

Elle consiste à **capitaliser et diffuser les pratiques, savoir-faire et expériences** jugés intéressants, tout en **revisitant les préconisations méthodologiques** faites jusqu'ici, dans l'esprit de la démarche « SCOT-témoins » qui s'est déroulée de 2004 à 2007.

Dans le cadre de cet accompagnement, le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel a choisi de retenir deux thèmes en particulier à étudier :

- La maîtrise de la consommation de l'espace,
- La trame verte et bleue.

La maîtrise de la consommation de l'espace :

L'objectif central de la maîtrise de la consommation de l'espace est :

> **Objectifs du Grenelle II** : lutter contre la péri-urbanisation et limiter l'étalement urbain, la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles.

Cette orientation correspond à un contexte historique dont les éléments essentiels sont rappelés ici :

- **Avant les années 1950** : la production de logements se fait par l'édification de maisons de ville, le long des voies, avec une densité élevée même dans les bourgs ruraux (env. 17 à 24 logements à l'hectare)
- **Depuis la démocratisation de l'automobile** : la construction de logements individuels au milieu d'une parcelle et dans des communes de plus en plus éloignées des pôles d'emploi s'est généralisée (env. 4 à 12 logements à l'hectare)
- **Aujourd'hui** : On constate la consommation excessive de l'espace naturel et agricole (en France : 86 000 ha/an, 2150 ha en 10 ans pour le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel)

Plusieurs outils sont à notre disposition pour atteindre les objectifs du Grenelle :

- **Le SCOT** : la mise en place d'une méthode de gestion chiffrée de l'espace, visant à maîtriser cette consommation par un contingentement des surfaces urbanisables, et des orientations sur les formes urbaines à privilégier.
- **Les PLU** : des zones urbaines à urbaniser définies en fonction d'un projet réaliste de développement de la commune pour la décennie à venir, et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui agissent sur les formes urbaines.
- **Avec les cartes communales**, ce sont les trois outils à notre disposition pour atteindre les objectifs du Grenelle II.

Les incidences du Grenelle II sur ces documents :

- **Le SCOT** : Il sera obligatoirement dorénavant un document prescriptif sur l'objectif de la maîtrise de la consommation de l'espace

- Le rapport de présentation doit présenter une analyse de la consommation de l'espace (faite par le bureau d'études ARCHIDEE dans le cadre de l'étude complémentaire en cours), et justifie les objectifs chiffrés.
- Le document d'orientation et d'objectif : arrête les objectifs chiffrés de consommation de l'espace avec la possibilité de les ventiler par secteurs géographiques (L 122-5-1).

- **Le PLU** : nouvelles modifications inhérentes à la consommation de l'espace dans l'objectif du développement durable.

- Le rapport de présentation doit présenter parallèlement au SCOT et de façon plus précise une analyse de la consommation de l'espace et justifier les objectifs au regard de ceux de consommation de l'espace que l'on s'est fixé,
- Le PADD prévoit des objectifs de modération de la consommation d'espace,
- Les orientations d'aménagement et de programmation qui deviennent obligatoires et peuvent présenter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation.

Quels instruments mettre en place pour être conforme aux objectifs du Grenelle ?

Les instruments dans le SCOT :

- Inciter les PLU à concevoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace,
- Inciter à la réalisation de documents d'urbanisme a minima une carte communale (44% des communes du Pays en sont dépourvues),
- Proposer un contingentement de l'espace à urbaniser pour la prochaine décennie,
- Favoriser les PLU pour concevoir une urbanisation au niveau d'un bassin de vie et en fonction d'un pôle et de sa périphérie,
- Accompagner les collectivités dans l'analyse technique de la consommation de leur espace et dans la définition de ses besoins,
- Proposer des éléments à intégrer dans les orientations d'aménagements et de programmation des PLU (orientation sur les formes urbaines, etc),
- Inciter à concevoir des formes urbaines plus diverses, avec une densité variable selon le territoire,
- Etude spécifique sur la qualité des terres agricoles, leurs localisations et les incidences de la consommation de l'espace par sous-secteurs sur le type d'exploitations agricole et la rentabilité de l'activité...

Les instruments dans les PLU :

- Analyse dans un paragraphe de l'historique de la consommation de l'espace,
- Précisions et choix d'orientations d'aménagement pour atteindre les objectifs fixés par le SCOT,
- Lien du PLU avec la stratégie intercommunale de développement et donc d'ouverture à l'urbanisation,
- Etude précise du devenir de l'activité agricole sur le territoire au regard de la stratégie de développement agricole du SCOT...

Autant d'éléments qui sont en cours de définition au sein du comité syndical du syndicat mixte du SCOT et seront proposés dans les semaines qui viennent à l'ensemble des élus du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale.



La trame verte et bleue (TVB)

Le cadre législatif Grenelle de l'Environnement

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, une des mesures phares a été la volonté de **lutter contre l'érosion de la biodiversité** sur l'ensemble du territoire français en identifiant localement les espaces de continuité entre les milieux naturels, et constituer ainsi un réseau écologique propice à l'évolution de la faune et de la flore.

- La loi Grenelle 1 fixe pour l'élaboration de la Trame verte et bleue l'échéance de fin 2012.
- La loi Grenelle 2 stipule que chaque région devra mettre en place un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme permettant ainsi une meilleure articulation entre la préservation de la nature et les problématiques socio-économiques (urbanisation, développement des transports...).

Le SCoT : une clé d'entrée pertinente pour la préservation de la biodiversité

La trame verte et bleue est une démarche qui porte une ambition forte et structurante : celle d'**inscrire la préservation de la biodiversité dans les documents d'urbanisme**, notamment dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Elle permet ainsi d'anticiper les effets de fragmentation de l'urbanisation et des infrastructures de transport en garantissant l'équilibre du territoire et en mettant en exergue l'urgence qu'il y a de préserver les espaces naturels et la fonctionnalité des écosystèmes.

Une TVB : un outil d'aménagement pour préserver la biodiversité

La Trame verte et bleue est un **outil d'aménagement du territoire** qui a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural

> La trame verte et bleue est constituée de :

- territoires à haute diversité d'espèces où toutes les conditions écologiques sont réunies pour qu'une majorité puisse y réaliser l'intégralité de leur cycle biologique = **réservoir de biodiversité ...**
- éléments paysagers assurant la connexion entre ces différents réservoirs de biodiversité, permettant aux espèces de passer de l'un à l'autre = **corridor écologique et/ou biologique ...**
- territoires assurant la protection des zones nodales et corridors face aux influences extérieures néfastes, mais appartenant souvent à un type de milieu différent (exemple : zone de prairie extensive englobant un bois et un réseau de haies) = **espaces naturels sensibles**

> D'un point de vue pratique :

- **La trame verte** (composante terrestre) renvoie aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques les connectant entre eux,
 - **La trame bleue** (composante aquatique) renvoie au réseau hydrographique et aux zones humides
- Il est communément admis toutefois qu'elles sont bien souvent indissociables (ex. ripysilve au bord des cours d'eau).

> Au-delà de la préservation de la biodiversité, la trame verte et bleue participe à :

- La préservation des ressources naturelles : protection des sols, qualité de l'eau et des cours d'eau...
- La qualité paysagère : maintien de l'identité des territoires, valorisation de sites naturels touristiques...
- La qualité du cadre de vie et attractivité du territoire : déplacements doux, espaces de calme, tourisme vert,...

Identification de la TVB à l'échelle du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel

> Une méthodologie précise est mise en œuvre :

- **Une approche par milieux naturels**, qui consiste à identifier ou rétablir des continuités entre des milieux de même type. Cette approche se concentre sur la préservation des habitats naturels ou semi-naturels permettant d'assurer les possibilités de déplacement des espèces qui y sont inféodées.

Sur le territoire, la haie est identifiée comme corridor de dispersion de la faune et de la flore.

- **Cette approche identifie** tout d'abord les réservoirs de biodiversité du territoire **par inventaire** des zones nodales et des espaces naturels sensibles : les premières correspondent à tous les espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, ZICO, RAMSAR...). Les secondes sont des territoires propices à la biodiversité, du fait de leur richesse en matière d'habitat. Il s'agit tout particulièrement des secteurs naturels dont la trame sylvo-bocagère connaît une densité assez élevée, mais aussi des zones humides.

• Proposition de trame verte et bleue

- **Propositions de prescriptions** pour la trame verte et bleue à inscrire dans le SCoT

• Concertation et validation

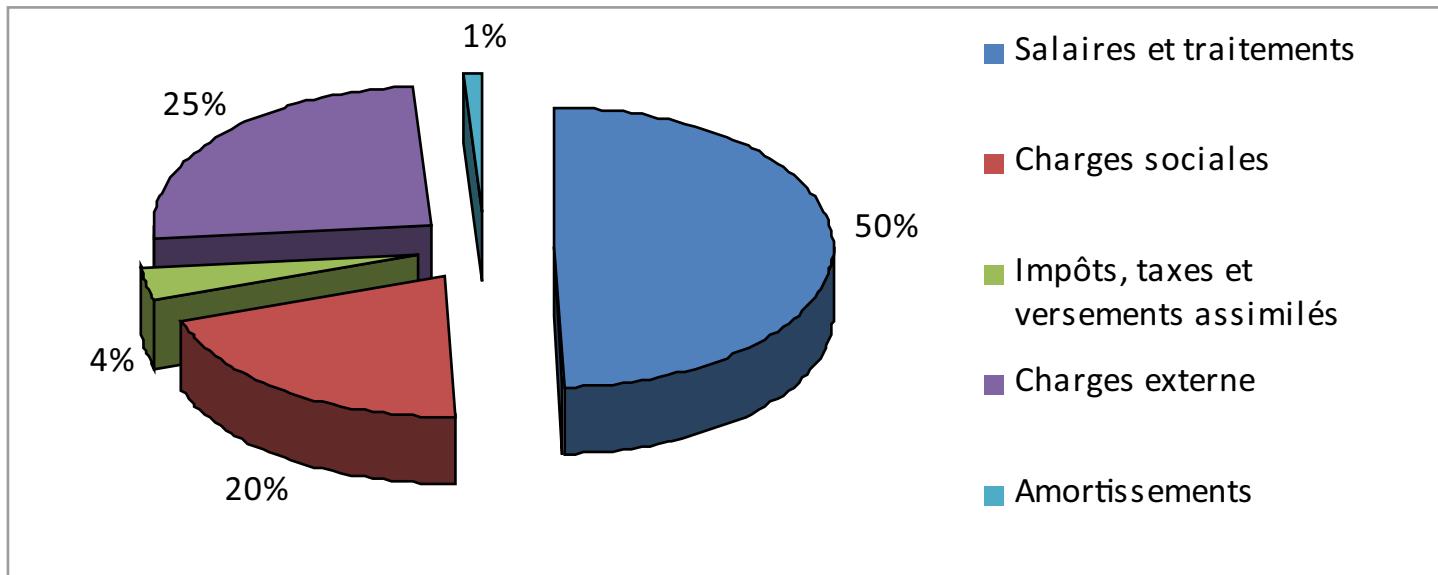
> La trame verte et bleue à l'échelle du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel :

- Porte une ambition forte : conserver la biodiversité actuelle, éviter de nouvelles fragmentations du territoire pour les espèces, restaurer ce qui ne fonctionne pas.
- Donne des principes, une localisation indicative d'enjeux de biodiversité et de connexions biologiques sous forme d'axes (pas de limites précises).
- Ne doit pas être un nouveau zonage s'ajoutant à ceux existant ni un dispositif ignorant les contraintes humaines, et en particulier les contraintes agricoles.
- Est un préalable et une orientation pour que soit réalisée une réflexion à l'échelle communale, et sa traduction dans les PLU.

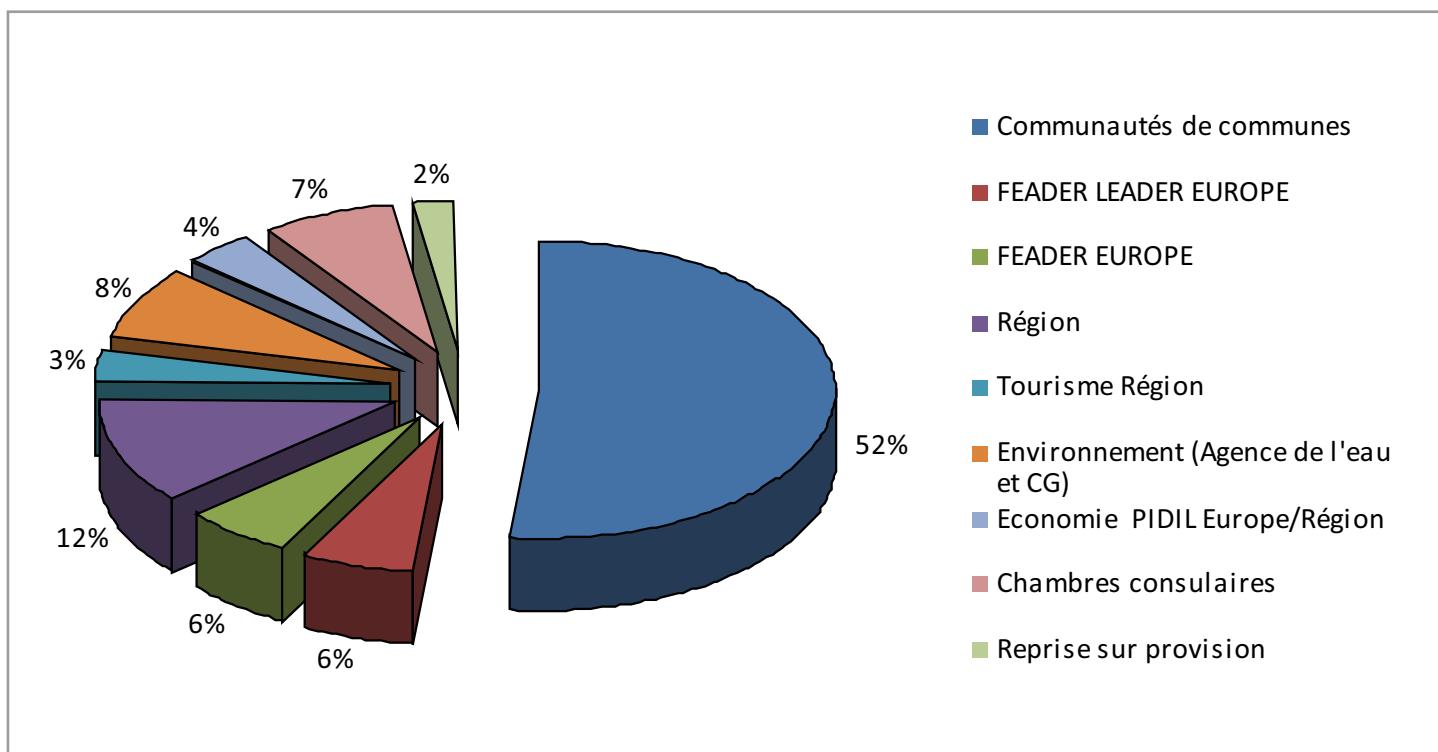


Budget 2009

Des charges d'exploitation d'un montant de 597 700 €



Des produits d'exploitations d'un montant de 636 782 €



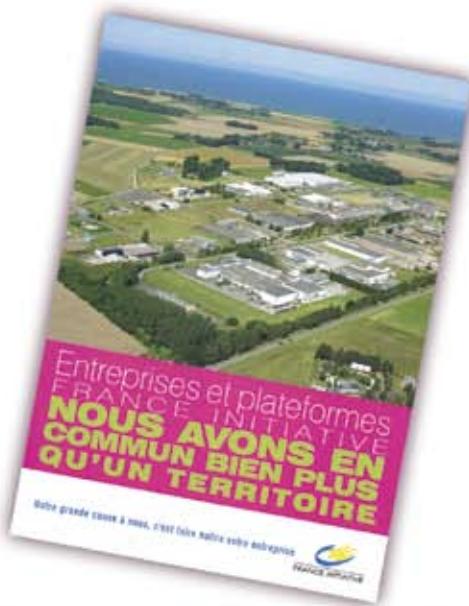
Un résultat positif de 51 509 €

Envie d'entreprendre ? Nous vous aidons

Pays de la Baie Initiative,
affilié au réseau France Initiative, vous propose :

- ★ **ACCUEIL, ECOUTE et ORIENTATION** dans vos démarches de création ou de reprise d'entreprise
- ★ **CONSEILS et EXPERTISE** d'un réseau de professionnels bénévoles
- ★ Octroi d'un **PRET D'HONNEUR** sans intérêt et sans garantie
- ★ **INTERMÉDIATION BANCAIRE**
- ★ **SUIVI** de votre entreprise pendant les premières années d'activité
- ★ **PARRAINAGE** par un chef d'entreprise bénévole
- ★ **SOIREE CLUB** pour échanger, vous informer et vous intégrer rapidement dans le tissu économique local

Chef d'entreprise, devenez parrain d'un jeune créateur...



Pays de la Baie Initiative

1 rue Général Ruel – BP 320
50303 – AVRANCHES CEDEX

Tél. 02 33 79 40 30 – Fax 02 33 79 40 31
E-mail : contact@pays-baie-mont-saint-michel.fr



Pays de la Baie Initiative
Avranchin et Mortainais